**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 72 (2008) **Heft:** 285-286

Artikel: La pomme ou la plume : un argument de poids pour l'attribution de

Guillaume d'Angleterre

**Autor:** Zufferey, François

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-400140

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La pomme ou la plume: un argument de poids pour l'attribution de *Guillaume d'Angleterre*

S'il est une question depuis longtemps débattue par les historiens de la littérature en ancien français, c'est bien la paternité de Guillaume d'Angleterre. Bien qu'il se trouve de moins en moins de critiques pour attribuer ce conte édifiant à Chrétien de Troyes, l'ombre du Champenois plane toujours sur la localisation de l'œuvre («Centre-Est de la France», selon Holden 1988, 36). Par une fâcheuse pétition de principe, les lexicographes tendent à étiqueter les mots rares de Guillaume d'Angleterre sous le label achamp, et contribuent ainsi à entretenir l'illusion d'une origine champenoise de l'œuvre. De leur côté, les critiques littéraires ne sont pas en reste: bien que la géographie de notre roman, en rupture avec la Grande-Bretagne des récits arthuriens, se réfère à une Angleterre et une Écosse réalistes 1, on a réussi à voir un château tournant dans un Sutherland féérique, où la reine Gratienne s'enrichirait de traits de la fée imposant un interdit et où le cerf de quinze (ou seize) cors chassé par le roi se confondrait avec un animal fabuleux, chargé de faire passer Guillaume de l'Autre Monde dans le comté voisin de Caithness (Berthelot 1994, 1428-30 et Lefèvre 1994, 1485).

Le temps semble venu de s'affranchir de ces préjugés, d'autant que l'on perçoit déjà des signes de résignation face à un problème présenté comme impossible à résoudre: «La question n'est pas résolue, et nous avons la conviction qu'elle ne le sera jamais de façon définitive» (Holden 1988, 7). Avant de sombrer dans un tel pessimisme, est-on bien certain d'avoir examiné tous les indices qui se donnent à lire dans *Guillaume d'Angleterre*? Pour notre part, nous tenterons d'apporter des arguments linguistiques nouveaux et, en les associant à ceux de nos devanciers, de démontrer que l'auteur de notre conte est un Chrétien d'origine picarde, qui ne se confond nullement avec le romancier champenois.

Pour cette question, voir ci-dessous (§ 8) la géographie de *Guillaume d'Angle-terre*. Nous ne partageons pas le point de vue de Holden, qui soutient que «la topographie de l'île ... est complètement fantaisiste» (1988, 36 et 1986, 126).

# 1. Questions de méthode

Mais avant de nous lancer dans l'étude linguistique de Guillaume d'Angleterre, il convient de rappeler que ce récit nous est conservé par deux témoins: le manuscrit P (Paris, BnF, fr. 375, fol. 240 v°, col. b à fol. 247 v°, col. a; fin du XIIIe s., provenant du Nord) et le manuscrit C (Cambridge, St. John's College, B9, fol. 55 r°, col. b à fol. 75 v°, col. b; début du XIVe s., originaire de l'Est). Quatre éditions reposent sur le manuscrit P: celles de Francisque Michel (1840), de Maurice Wilmotte (1927, reproduite par Belletti 1991), d'Anne Berthelot (1994) et de Christine Ferlampin-Acher (2007), alors que trois éditeurs ont choisi C comme manuscrit de base: Wendelin Foerster (1899 et 1911)², Virginia Merlier (1972)³ et Anthony Holden (1988).

Si, dans les deux versions, le prologue et l'épilogue comptent respectivement 17 et 5 vers, il n'en va pas de même pour les trois parties constitutives du récit (I. la famille dispersée; II. les destinées singulières de la reine, des enfants et du roi; III. la famille réunifiée), dont le nombre de vers s'élève à un peu plus d'un millier pour chacune (d'où 3300 octosyllabes environ pour l'ensemble du roman). Cependant, la différence dans le total des vers entre éditions se réclamant du même manuscrit ne s'explique pas de la même façon.

Dans le cas de l'éd. Wilmotte (3310 vers) face aux éd. Berthelot (3328 vers) et Ferlampin-Acher (3330 vers) 4, c'est une particularité du ms. P qui en est la cause: au fol. 245 v°, le copiste picard, qui devait disposer d'un exemplaire défectueux, a ménagé deux espaces vides respectivement de 10 vers (deuxième quart de la col. a) et de 8 vers (haut de la col. b); comme ces 18 vers manquants se lisent dans C, les éditeurs ont tout naturellement comblé les lacunes de P à l'aide de l'autre témoin, mais alors que Wilmotte numérote 2332 a-j et 2364 a-h, Berthelot et Ferlampin-Acher optent pour une numérotation continue 5.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'édition bilingue de Heinz Klüppelholz (1987) juxtapose une traduction en allemand moderne à l'éd. Foerster de 1899, avec la *varia lectio* (p. 250-74).

La thèse de Merlier (1972), qui reproduit fidèlement le ms. C, se présente comme une «édition préliminaire» en préparation d'une édition définitive de *Guillaume d'Angleterre*, qui se fait toujours attendre.

<sup>4</sup> Une malencontreuse erreur dans la numérotation des vers dans l'éd. Ferlampin-Acher, qui passe de 3300 à 3204, laisse croire que le texte ne comporte que 3230 vers.

À la différence de Berthelot, Wilmotte a en outre emprunté deux vers à C, numérotés 762 a-b, alors que Ferlampin-Acher insère les v. 2635-36 d'après C, ce qui explique la différence de 20 vers au lieu de 18.

Quant au décalage plus important entre l'éd. Foerster (3366 vers) et l'éd. Holden (3306 vers), il résulte d'une attitude critique différente dans l'adoption de vers qui ne se lisent que dans P. C'est en effet une divergence essentielle de comportement éditorial qui s'observe aussi bien chez Foerster que chez Holden: non seulement ces deux éditeurs considèrent comme authentiques tous les vers de C<sup>6</sup>, mais ils insèrent dans le texte de C un nombre plus ou moins important de vers provenant de P (exactement 100 pour Foerster contre 38 pour Holden). Si l'on ajoute les leçons singulières empruntées à P, il en résulte, malgré les protestations tant de Foerster (1899, CLXIII) que de l'éditeur anglais (1988, 16), que les deux éditions n'en offrent pas moins un texte partiellement mixte du conte de Chrétien, même si l'éd. Holden reste moins composite que celle de son devancier allemand.

Face à un tel chaos, nous ne voyons pas d'autre solution que l'application des principes éditoriaux du *NRCF*: dans un premier temps, il conviendra de donner une édition diplomatique parallèle des deux témoins P et C, qui constituera le seul corpus de référence pour les études linguistiques et les entreprises lexicographiques; puis dans un deuxième temps, en s'aidant du témoignage de la traduction espagnole du XIVe s.7, on pourra tenter une édition véritablement critique, où le choix de la leçon authentique sera, dans la mesure du possible, étayé par une réflexion critique et non par la préférence accordée arbitrairement à l'un des deux témoins.

Comme ce travail reste à faire, dans la perspective qui est la nôtre, nous écartons de notre étude linguistique tous les vers qui ne figurent que dans un seul manuscrit, sans nous prononcer sur leur authenticité, et ce afin d'éviter de fausser le résultat de nos recherches. Quant aux 3200

<sup>6</sup> Si l'on excepte trois passages corrompus (v. 320-28, 1410-11 et 3128-29) correspondant à dix vers de C (distribués respectivement en 3, 6 et 1 vers), où la version de P a été préférée, il n'y a que deux vers de C qui ont été rejetés par les éditeurs (v. 2024bis et 2846bis). En outre, Foerster n'a pas retenu les v. 3273-74, considérés comme interpolés; c'est ce qui explique que la différence avec l'édition Holden n'est que de 60 vers, alors que l'éditeur allemand a emprunté 62 vers de plus au manuscrit P.

Cette traduction espagnole (à laquelle on attribue le sigle E), conservée dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Escorial et éditée par Hermann Knust (1878), offre une version en prose, fidèle et parfois littérale, d'un texte en vers remontant au même exemplaire que le ms. P; elle se caractérise cependant par une tendance marquée au raccourcissement. Si l'accord entre P et E ne nous est guère utile pour la reconstruction de l'original, c'est lorsque E va de pair avec C que son témoignage devient précieux, car il peut révéler des innovations de P.

vers environ communs à P et C, en cas de leçon divergente, nous nous refusons de donner la préférence à l'un des manuscrits sans avoir au préalable fondé notre conviction sur de solides arguments. Nous verrons que ce point de méthode revêt une importance toute particulière pour l'attribution de l'œuvre dans l'un des passages examinés. D'un point de vue pratique, nous citons le ms. P d'après l'éd. Berthelot<sup>8</sup> et le ms. C d'après l'éd. Holden<sup>9</sup>; quand aucune précision n'est donnée, c'est le texte de P qui sert de référence.

# 2. Position du problème

Ces questions de méthode étant réglées, le problème de l'attribution de *Guillaume d'Angleterre* se pose en ces termes. À deux reprises, l'auteur se nomme Chrétien, une première fois au début du prologue:

Crestiiens se veut entremetre, Sans nient oster et sans nient metre De conter un conte par rime...

et une deuxième fois au début du récit:

Crestiiens dist, qui dire seut, K'en Engleterre ot ja un roi... 18

1

Il ne fait donc pas de doute que notre auteur s'appelait Chrétien, mais rien ne nous autorise à prétendre qu'il était de Troyes. Ceux qui le

C'est avec toute la prudence requise que nous utilisons l'éd. Berthelot, parce qu'elle est censée reproduire plus fidèlement le ms. P que l'éd. Wilmotte et qu'elle offre une numérotation continue des vers. Mais le lecteur se rendra vite compte des limites de cette édition: les choses commencent mal, puisque l'éditrice attribue une partie du contenu du ms. P à celui de Cambridge (p. 1435); au v. 55 l'éditrice ne parvient pas à corriger l'erreur de son devancier en traduisant par "sixième" l'ordinal siesme "septième" < sĕPTĬMU avec diphtongue picarde et graphème zéro s (= sepme C, cf. TL 9, 585); au v. 321, le ms. P donne une leçon correcte Ja n'en estorderoie vis (Que ja n'an estordroie vis C), mais l'éditrice qualifie ce vers d'hypomètre et prétend le corriger d'après C en imprimant un vers hypermètre: Que ja n'en estorderoie vis (p. 963 et 1439); etc.

Quant à l'éditrice Ferlampin-Acher (bédiériste jusqu'à défendre les pires aberrations de P), si elle imprime correctement le v. 321, elle est la seule à lire au v. 53 .V. ans entr'aus compaignie orent (au lieu de Sis ans...), peut-être par souci de cohérence avec le siesme mal compris au v. 55. Le lecteur comprendra notre désarroi face à une telle édition, entachée par ailleurs de trop de fautes d'impression.

Le compte rendu plutôt élogieux de l'éd. Holden par Gilles Roques (*RLiR* 52 [1988], 548-50) doit être tempéré par les réserves exprimées par Thomas Städtler après une collation avec le manuscrit (*ZrP* 107 [1991], 201-03).

pensent néanmoins <sup>10</sup> sont contraints d'admettre l'une des deux hypothèses suivantes: soit la liste des œuvres donnée dans le prologue de *Cligès* n'est pas complète, soit le conte de *Guillaume d'Angleterre* a été composé par le maître champenois après le deuxième des romans qui nous sont parvenus.

Mais voilà que le doute s'installe. Si tel était le cas, comment concilier la maîtrise du romancier de Troyes avec la *conjointure* défectueuse d'un conte pieux qui, au lieu d'offrir un modèle de soumission à la volonté divine et de renoncement définitif aux biens matériels, transforme son héros en un marchand avide de gains et en un roi pressé de reconquérir son pouvoir? Et puis ce Chrétien "qui a coutume de dire" semble appartenir plutôt à la catégorie des conteurs professionnels, décriés dans le prologue d'*Erec*:

... li contes, 19
Que devant rois et devant contes
Depecier et corronpre suelent
Cil qui de conter vivre vuelent. 22

"... le conte, que ceux qui souhaitent vivre de leur métier de conteur ont l'habitude de découper en épisodes et d'altérer (en le récitant) devant rois et comtes." Cette impression semble confirmée dans l'épilogue par l'allusion à un compagnon nommé Roger le Cointe, qui aurait raconté à notre auteur le sujet de son histoire 11:

Tex est de cest conte la fins,

Plus n'en sai, ne plus n'en i a.

La matere si me conta

Uns miens compains, Rogers li Cointes,

Qui de maint prodome est acointes.

3328

"Telle est la fin de ce conte, je n'en connais pas plus et il n'y a rien à ajouter. Le sujet me fut raconté par un de mes compagnons, Roger le Cointe, qui connaît beaucoup de gens de bien." Quelle que soit l'identité

On rappellera que la signature *Crestiens de Troies* ne se lit qu'au v. 9 d'*Erec* et que partout ailleurs le nom de *Crestiens* se présente seul.

La contradiction entre l'épilogue et le début du conte, où Chrétien prétend se référer à une source historique, appartenant à l'abbaye de Saint-Edmond (v. 11-17), n'est peut-être qu'apparente: notre auteur peut fort bien avoir entendu la matere de son conte (la légende de saint Eustache) racontée par son confrère, et se réclamer d'une source écrite (trovai et lui v. 46) relatant l'histoire de Guillaume dans une des chroniques d'Angleterre (estoires d'Engleterre v. 11) produites dans le célèbre monastère de l'Est-Anglie, source à laquelle il renvoie tout auditeur qui émettrait des doutes quant à l'authenticité de son récit. On examinera ci-dessous (chapitre 8) le problème de la double autorité.

de ce personnage <sup>12</sup>, notre Chrétien paraît partager avec son confrère le statut de conteur, peut-être d'humble origine <sup>13</sup> et familier de la bonne société, ce qui expliquerait ses préjugés aristocratiques et sa propension à critiquer la vilenie de la basse bourgeoisie, en particulier parmi les pelletiers. Il n'y a là rien qui rappelle l'œuvre de Chrétien de Troyes.

Mais plutôt que de poursuivre sur des impressions relatives à l'art ou à l'inspiration de *Guillaume d'Angleterre*, la méthode la plus sûre pour résoudre le problème de l'attribution nous paraît être l'étude de la langue. Cependant, il ne s'agit pas tant de s'interroger sur la présence ou l'absence de certains termes par rapport à la pratique de Chrétien de Troyes que de repérer des mots régionaux, attestés par les deux témoins, qui permettent un ancrage précis de l'œuvre. De même, il conviendra d'être attentif à des particularités phonétiques et morphologiques, assurées par les rimes ou la mesure des vers, qui ne se trouvent réalisées ensemble que dans un espace restreint 14.

## 3. L'absence de palatalisation de Ū devant nasale

Parmi les rimes de *Guillaume d'Angleterre*, l'une mérite tout particulièrement de retenir l'attention. Elle se présente au début de la troisième partie de l'œuvre (v. 2266-3323 de la version P), qui conduit à la réunification de la famille dispersée de Guillaume. Après avoir été contraint par une tempête de faire escale avec son navire marchand en Sutherland,

<sup>12</sup> Il n'y a guère que Gustav Gröber (1902a, 524) qui ait tenté d'identifier ce personnage avec un certain Roger de Lisaïs, auteur d'un récit d'Isaire et Tentaïs cité au v. 10 du prologue d'un miracle de Notre Dame (SacristineArsG, éd. par Gröber 1902b, 428), mais cette identification ne convainc guère. Observons que le nécrologe de la confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras atteste en 1194 une Giluis li Cointe (Berger 1963, 7), que le surnom le Cointe apparaît dans un document du XVe s. en Haute Picardie (Morlet 1967, 189 et 398) et que le nom de famille Lecointe a survécu dans la France actuelle (Morlet 1991, 606b et 231a), en particulier à Amiens, dont Lucien Lecointe fut le maire de 1925 à 1940; une rue y porte d'ailleurs son nom.

Cette affirmation dépend de l'authenticité des v. 2329-30, transmis par le seul ms. P. Dans un passage insolite, où les vents déchaînés sont comparés aux seigneurs féodaux qui se font la guerre sur le dos du menu peuple, on peut lire cette remarque: Ausi nos, caitif, comperrons | Les guerres de ces haus barons "De la même façon, malheureux, nous paierons les guerres de ces hauts barons." Mais il peut s'agir d'un ajout du copiste picard.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Il n'est guère surprenant que Holden (1988, 17-20) ait acquis la conviction que notre auteur avait utilisé «l'idiome littéraire répandu dans la partie orientale de la région centrale à la fin du XII<sup>e</sup> siècle» à partir de traits phonétiques et morphologiques sans grande pertinence dialectale.

Guillaume y retrouve son épouse Gratienne, qui perçoit la première ses droits sur la cargaison. Puis vient le tour du sénéchal:

> Li senescaus de son paiage, 2522 De son droit ne de sa constume N'i laissa vaillant une pume, Ains prist, se assener i pot, 2526 Le millor avoir qu'il i ot.

"Le sénéchal ne renonça pas à la valeur d'une pomme sur le péage et sur le prélèvement 15 auquel il avait droit; au contraire, il prit la meilleure marchandise qu'il y avait, dans la mesure où il put y accéder."

La leçon transcrite ci-dessus est celle de P. Quant à la version de C, elle présente une différence de taille au vers central: Ne li leit vailliant une plume 2500 "Il ne lui laisse la valeur d'une plume". Curieusement, aucun éditeur n'a cru devoir commenter cette variante, chacun se contentant de retenir la leçon de son manuscrit de base. Or c'est dans un cas comme celui-ci que l'absence de réflexion critique se fait cruellement ressentir. Observons d'abord que le début du vers semble résulter d'une intervention du copiste de C. À qui renvoie le pronom li? Si c'est à Guillaume, le roi se trouve grammaticalement très éloigné de l'action du sénéchal. De plus, le présent leit figure en mauvaise compagnie avec les parfaits prist, pot et ot (ou sot de C). Quant à plume pour pume, ne s'agitil pas d'une lectio facilior pour tenter de corriger une rime jugée défectueuse?

Le choix éditorial revêt ici une importance capitale pour l'attribution de Guillaume d'Angleterre. Afin de déterminer laquelle des leçons a plus de chance de refléter la version originale, il faut se demander si c'est la plume ou la pomme qui assume dans notre passage le sens d'"objet de peu de valeur". Tobler et Lommatzsch ne s'y sont pas trompés: bien qu'ils citent le vers d'après l'édition Foerster (qui imprime plume), c'est sous l'entrée pome (TL 7, 1385) qu'ils ont rangé notre occurrence, car la pomme arrive très largement en tête parmi les fruits servant au renforcement affectif de la négation par l'expression d'une valeur minimale.

En effet, Frankwalt Möhren (1980, 252), qui classe notre passage sous plume 16, établit la liste des unités regroupées par ordre de fréquence de

Dans ce passage (comme aux v. 2236, 2387, 2391, 2401) le mot costume assume le sens juridique précis d'"impôt prélevé sur le transport des marchandises".

Möhren (1980, 194, n. 31) a raison de faire observer que la note de Wilmotte (1927, 120: «2506 pume; corr[igé d'après l']éd. [Foerster]») contredit son choix éditorial, puisqu'il imprime pume au v. 2506. L'on ne peut, cependant, en tirer argument pour privilégier la leçon plume au détriment de pume.

la manière suivante: 1. denier (comme pièce de monnaie, env. 800 attestations), 2. boton (à la fois comme partie du vêtement et comme excroissance végétale, 278 attestations), 3. gant (comme expression affective d'une mesure de surface, 174 attestations), 4. festu (comme brin de paille, 164 attestations, dont le v. 159 de notre roman: vaillant un festu) et 5. pome (comme fruit de peu de valeur, 142 attestations [sans compter notre passage]). En restant dans le domaine végétal, observons que notre auteur fait encore intervenir le petit pois (vaillant un pois 2383), qui occupe le seizième rang avec 47 occurrences, et la châtaigne (le vaillant d'une castaigne 157), qui se range en vingtième position avec 38 attestations.

Avec moins de cinq occurrences, la *plume* occupe les profondeurs du classement. Et encore vaut-il la peine d'examiner de près les quatre passages inventoriés par Möhren (1980, 194). S'il est légitime de retenir la variante de C dans le vers de *Guillaume d'Angleterre* discuté ici, l'on ne saurait mettre sur le même plan la bévue du copiste de L dans ce passage du *Roman de Renart* (éd. Martin, br. xvi, v. 844), où le goupil et le loup font une paix povisoire, en laquelle le narrateur a beaucoup de peine à croire:

Ne ja ne seront sanz rancune. Ne donroie pas une *prune* (var. *plume* L) En la pes...

La variante plume est ici manifestement un lapsus calami, qui porte atteinte à la rime et n'atteste nullement l'expression pour la langue de l'auteur de la branche, composée vers 1202 selon Robert Bossuat. Restent deux occurrences du dernier quart du XIIIe s. La première se rencontre chez Jean de Meung dans sa continuation du Roman de la Rose; vers la fin de l'œuvre, Genius évoque dans son sermon le Paradis d'Amour et le personnage du bon berger, qui aime à se revêtir de vêtements en laine de mouton, sans pour autant dépouiller de leur toison les brebis qu'il mène paître (éd. Langlois et Poirion 19998 = éd. Lecoy 19968 = éd. Strubel 20002):

Si nes despoille il ne ne plume Qui lor coust le pris d'une *plume*. (var. *pume* Ce)

On avouera qu'appliquée à la laine de tonte des brebis, l'expression "plumer de ce qui peut coûter le prix d'une plume" est plutôt cocasse et que la récurrence de *plume*, altérée en *pume* par le ms. Ce mais voulue par Jean de Meung, nous en apprend davantage sur le style de cet auteur que sur l'existence d'une tournure "ne pas avoir la valeur d'une plume". L'autre attestation se trouve dans la chanson des *Enfances Ogier* d'Adenet

le Roi (1276); décrivant la faible résistance de l'armure d'un Sarrasin, le ménestrel fait observer à propos du heaume (v. 5954 de l'éd. Henry):

Qu'il n'i valut vaillant un roumoisin, Ne li haubers la *plume* d'un poucin.

Si le "denier frappé à Rouen" exprime à la rigueur le peu de prix du heaume, dans le cas du haubert, la plume de poussin souligne plutôt son inefficacité protectrice (*valoir* signifiant ici "être de quelque secours"), comme on peut le vérifier, en changeant de volatile, dans ce passage de *La Chanson de Jérusalem* (seconde moitié du XIIIe s., éd. N. R. Thorp, *The Old French crusade cycle*, vol. 6, interpolation de F, p. 263, v. 44):

La broigne ne li vaut la plume d'un marlart.

"La cuirasse ne le protège pas davantage que la plume d'un canard." En apr., le fait trouve un appui dans une chanson de Peire Vidal (éd. Avalle XXIX, 41-42 = éd. Anglade XIV), où le troubadour toulousain menace de ses coups les jaloux et les médisants:

Que s'avia cors de fer o d'acier No lur valra una *pluma* de pau.

"Car même un corps de fer ou d'acier ne les protégera pas plus qu'une plume de paon."

Ainsi donc, sans pouvoir exclure tout à fait que *plume* exprime une valeur minimale comme renforcement affectif de la négation, la singularité et la rareté de son emploi en afr. <sup>17</sup> rendent infiniment plus vraisemblable la présence de *pume* dans l'original de *Guillaume d'Angleterre*. Pour nous, la bonne leçon doit avoir été conservée par le ms. P <sup>18</sup> et

À partir du XIV° s., en revanche, le sens de plume comme expression d'une valeur minimale semble se développer dans la littérature religieuse. Outre l'intervention du copiste de C dans notre passage de La vie saint Guillaume roy d'Angleterre, à l'occurrence relevée par Möhren (Les miracles de sainte Geneviève, deuxième quart du XV° s., v. 3095 de l'éd. Sennewaldt: ne vous prisiez une plume) les matériaux du DMF (version 2) permettent d'ajouter: ... je ne pris | Toutes les choses de ce monde | La plume d'une povre aronde (Miracles de Notre-Dame par personnages, n° 13: Miracle de l'empereur Julien [1351], v. 1145); Je ne me pris pas une plume (Le Jour du Jugement, env. 1380-1400, v. 1066 de l'éd. Roy); Autant me chault que d'une plume | De tes dis ne de tes mennasses (Jean Oudin, L'ystoire et la vie de saint Genis, env. 1490, p. 84 de l'éd. Mostert et Stengel). Gilles Roques nous signale en outre Le Patrenostre de Lombardie (XIV° s., dans Ilvonen 1914, pièce IX, v. 18): Decretales, loy ne costumes | Ne valent maintenant deus plumes.

Contrairement à Möhren (1980, 194, n. 31), qui admet comme «possible que le scribe pic. ait rimé *constume* avec *pume*», nous pensons que c'est l'auteur qui est responsable de cette rime conservée par P.

l'argument de la *lectio difficilior* porte sur une particularité phonétique, connue du copiste picard et étrangère à celui de C.

En effet, pour que la rime *constume : pume* fonctionne, il faut à la fois que le  $\bar{U}$  de lat. vulg. Consuetumine soit empêché de se palataliser en  $[\bar{u}]$  par la nasale subséquente et que le  $\bar{O}$  de PōMA se ferme en  $[\bar{u}]$ ; la voyelle tonique qui sert de dénominateur commun à la rime devait être après la nasalisation un  $[\tilde{u}]$ , qui pouvait éventuellement s'ouvrir en  $[\bar{o}]$ . Ce phénomène ne concerne que deux zones au sein du domaine gallo-roman: d'une part, le territoire francoprovençal avec prolongement en Auvergne, et d'autre part l'aire picardo-wallonne; la Champagne, quant à elle, reste étrangère à cette évolution  $[\bar{u}]$ . Si l'on tient compte de l'extension du phénomène, on s'explique d'autant mieux que le copiste picard de P, familier de l'évolution  $[\bar{u}]$  + nasale  $[\bar{u}]$  >  $[\bar{o}]$ , se soit contenté de transcrire le texte de son exemplaire, alors que le copiste oriental de C, ignorant ce trait dialectal, a été tenté d'intervenir en substituant *plume* à *pume*.

Dans les parlers actuels, l'aire picardo-wallonne (voir la carte 1 cicontre) se distribue en trois zones: la plus conservatrice, à l'Est du domaine wallon (en liégeois), ne connaît aucune palatalisation de  $\bar{\mathbf{U}}$ , alors qu'au Centre et à l'Ouest (en namurois et en ardennais) l'absence de palatalisation se limite au milieu nasal, ce qui signifie que l'évolution [u] > [ $\bar{\mathbf{u}}$ ] en milieu oral s'est produite plus tardivement que dans le reste du domaine gallo-roman; quant à la zone picarde, qui s'étend approximativement jusqu'à la rive droite de l'Oise, elle se caractérise par une densité moindre de mots offrant *on* pour *un*.

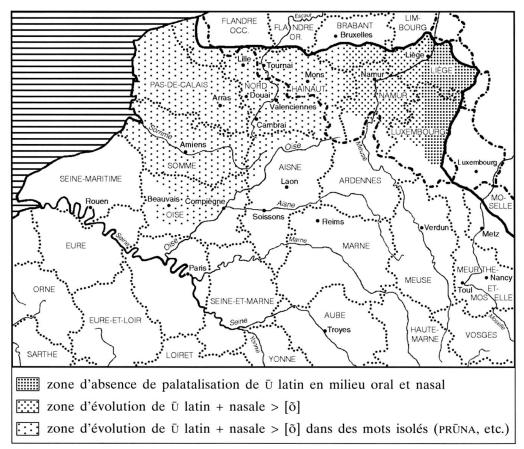
À date ancienne  $^{20}$ , il est difficile de savoir si l'aire était plus étendue que ne le laissent deviner les atlas linguistiques modernes. Ce qui est certain, c'est que des textes littéraires rimés provenant du domaine picard attestent pleinement le phénomène. Voici toutes les occurrences que nous connaissons de formes pun(s),  $pume(s) < P\bar{O}MU$ , -A rimant avec des mots dont l'étymon présentait un  $\bar{U}$  devant nasale:

Philippe Mousket, *Chronique rimée* (région de Tournai, première moitié du XIII<sup>e</sup> s.), v. 30052-54:

Ausi cargiet com yreçon Qui bien se carge el bos de *puns*, S'en repaire cargiés cascuns.

Pour une vue d'ensemble de ce phénomène, on pourra consulter la carte 4 accompagnant les réflexions de Walther von Wartburg (1967, 37-48) sur le passage de Ū à [ü]. Une carte semblable illustre l'article de Tuaillon (1968, 112).

Pour l'ancien wallon, on peut consulter Remacle (1948, 64-67) et Pope, § 183 et N.E. § II; pour l'ancien picard, voir Gossen, § 28b.



Carte 1 - Aire picardo-wallonne d'absence de palatalisation de Ū

"Chacun s'en retourne chargé comme un hérisson, qui se charge bien de pommes dans le bois."

Jehan, Les Merveilles de Rigomer (Hainaut, milieu du XIIIe s.), v. 5985-86 de l'éd. Foerster (cf. introduction, p. 10, § 35):

Ançois quë uns mois fust pasés, Fu tous garis et respasés Et ausi sains comm'une *pume*. Lors redemande sa costume, C'est l'errer et le chevaucier...

"En moins d'un mois, (Lancelot) fut complètement guéri et rétabli, et aussi sain qu'une pomme. Alors il veut reprendre ses habitudes: les déplacements à cheval..."; v. 14157-58:

Haubers i ot et helmes bruns Et espees a dorés *puns*.

Dans le logis, "il y avait des hauberts et des heaumes bruns, ainsi que des épées aux pommeaux dorés."

Robert le Clerc d'Arras, Vers de la Mort (1266-67), str. 33:

Tos nos covient a mort retraire... 4
Tresdont k'Adans manga le *pume*. 6
Fai dont de te caroigne englume!
Maintien du singe le coustume:
Çou qu'il doit mangier ançois flaire.
Tien te as durs lis, lai ceus de plume! 10

"Nous devons tous nous rendre à la mort, depuis qu'Adam mangea la pomme. Transforme donc ta carcasse en enclume! Observe le comportement du singe: ce qu'il s'apprête à manger, il le sent auparavant. Contente-toi de lits durs et renonce aux lits de plume!"

Adam de la Halle, *Jeu de la Feuillée* (Arras, 1276), v. 1041-43: Dans la scène finale, le personnage du fou (*li dervés*), qui est affamé, refuse de manger la pomme que son père lui tend et la jette loin:

- Par le mort Dieu, je muir de fain.
- Tenés, mengiés dont cheste pume.
- Vous i mentés, ch'est une plume.

"Morbleu, je meurs de faim. — Tenez, mangez donc cette pomme. — Vous en mentez, c'est une plume."

Adam de la Halle, *Jeu de Robin et Marion* (représenté à la cour napolitaine de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou, entre 1280-82), v. 386-88: Dans la scène VI, à la généreuse proposition du chevalier de lui offrir un *oisel de riviere*, voici la réponse de la bergère Marion:

J'ai plus kier mon froumage cras Et men pain et mes boines *pumes* Que vostre oisel a tout les plumes.

"Je préfère mon fromage gras, mon pain et mes bonnes pommes à votre oiseau avec ses plumes." On observera que dans les deux attestations d'Adam de la Halle les deux termes concurrents dans *Guillaume d'Angleterre* coexistent à la rime.

On peut compléter ces occurrences par d'autres représentants de Ū latin devant nasale rimant avec o long ou bref en milieu nasal:

Jean Bodel, *Jeu de saint Nicolas* (Arras, 1200), v. 814-15: Dans une scène où Cliquet dialogue avec le tavernier, on relève cet échange:

- ... Vient bien chis contes?
- Cliquet, warde que tu empruntes...

"... Ce compte est-il juste? — Cliquet, songe bien que tu empruntes..."

Colin Malet, fabliau de Jouglet (Artois, début du XIIIe s.), ms. Y, v. 391-92:

Cel jor fu feste seint Cristofle, Ce m'est avis, a .I. *diluns*, Que l'en out beneet les fons A une ville ou il passa. "Ce jour était la fête de la Saint-Christophe, un lundi si je me souviens bien, où l'on avait béni les terres dans un village où il passa."

Renclus de Molliens, Miserere (Amiénois, vers 1230), str. 34:

Chil ki a cascun sen droit done... 1
Double paine ou double corone 5
Rendra as maistres de le gent.
Et jou donc quel confortement
Puis avoir, se mes maistre sent
Double paine et jou en ai une? 9

"Celui qui donne à chacun son dû ... gratifiera les responsables du peuple d'une double peine ou d'une double couronne. Mais moi, quelle consolation puis-je donc avoir si mon supérieur est condamné à une double peine et moi à une simple?"

Adenet le Roi, Buevon de Conmarchis (Brabant et Flandre, vers 1270-75), v. 3368-69:

«Sires,» dist Navaris, «ne vous pris une *pronne*, Se tost ne vous hastés sans querre nule essonne.»

"Seigneur, dit Navaris, je ne vous estime pas la valeur d'une prune si vous ne faites pas preuve d'empressement, sans chercher d'excuse." Avec cette occurrence de *prune*, nous retrouvons le renforcement affectif de la négation: ce fruit est attesté sept fois (dont le passage du *Roman de Renart* cité ci-dessus) dans l'inventaire de Möhren (1980, 207).

Il convient de mettre à part les toponymes composés de la base celtique DŪNON latinisée en -DŪNUM "enceinte fortifiée, colline" (voir le tableau de la page suivante 21), car en plus d'une variation relative à l'âge de la syncope de la voyelle prétonique (avant ou après la spirantisation du -D-), ils connaissent une hésitation de la voyelle tonique -un/-on, qui ne recoupe pas forcément les deux aires d'absence de palatalisation de Ū devant nasale. Il serait néanmoins tentant d'élargir la zone picarde à la rive gauche de l'Oise, pour y englober Laon et à proximité immédiate Ardon (conformément à l'étymon: "près de la forteresse") 22; de même, en Pays gaumais, Virton pourrait trouver une explication dans le prolongement de l'aire conservatrice liégeoise, si ce toponyme remonte bien à VERTO-DŪNUM "l'oppidum bien fourni" (Herbillon 1986, 166). D'autre part, au Sud du département de Saône-et-Loire, rattaché à date ancienne selon nous (RLiR 70 [2006], 457) au domaine francoprovençal, Lourdon

Les toponymes en -on qui ont des représentants dans la zone francoprovençale d'absence de palatalisation de  $\bar{U}$  devant nasale sont suivis d'un astérisque.

Dans le même ordre d'idées, si la graphie *plomme* (pour *plume*) attestée dans la *Vie de saint Remi* (cf. *TL* 7, 2010, 16-20) remontait à l'original champenois, il serait tentant d'étendre le phénomène jusqu'à la région de Reims. Mais tout cela demande à être soigneusement vérifié.

toponymes	en -un (-in):	en -on (-an):	
ARE·DŪNUM >	Ardin	Ardon*	- I
LŬGU·DŪNUM >	Loudun,	Loudon	la e e a la b LD
	Laudun		de iqu e è
MAG(I)O·DŪNUM >		Médan	pe on eur
MEDLO·DŪNUM >		Meudon	syncope préton intérieu pirantis.
ŪXELLO·DŪNUM >	Issoudun,		syncope préton antérieus spirantis.
1 A 1	Exoudun	J	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
ARE·DŪNUM >		Arzon	4
LŬGU·DŪNUM >	Lauzun	Loon > Leon > Lyon*,	a la 
		Mont Loon > Laon	de la que e à l n de
MAG(I)O·DŪNUM >	Meung, Mehun,		d inquire on
	Mauzun	}	syncope d prétoniq ostérieure
MEDLO·DŪNUM >	Melun		nco oré tér ttis
NOV(I)O·DŪNUM >	Neung	Nouan et Nyon*	syl F Sos rar
SEGO·DŪNUM >	Suin	Syon*	syncope d prétoniq postérieure spirantisation
ŪXELLO·DŪNUM >	Puy d'Issolu	J	

< LOR·DŪNUM (confondu aujourd'hui avec Lournand près de Cluny), Brancion < BRANCE·DŪNUM, Nyon (au Sud-Est d'Autun) et Brion < BRĪVO-DŪNUM "la forteresse du pont (sur l'Arroux)" s'opposeraient naturellement à Autun et Verdun-sur-le-Doubs; mais au Nord-Est de la montagne de Dun < DŪNUM, la proximité de Suin < \*Siun et Brandon < BRANNO-DUNUM "la forteresse du corbeau" et le fait qu'une forme Ostom soit attestée dans un document de 1301 (Gossen 1967, 332) à côté d'Ostun révèlent la même hésitation que celle qui affecte le Centre (par exemple, dans Melun face à Meudon). La prudence s'impose donc dans l'interprétation de ce phénomène complexe <sup>23</sup>.

## 4. Termes techniques et mots régionaux de l'auteur

Pour revenir à notre Chrétien, si la rime présumée constume : pume figurait bien dans l'original de Guillaume d'Angleterre, notre auteur devait être originaire de la zone picarde où  $\bar{\cup}$  devant nasale ne se palatalisait pas en  $[\ddot{u}]$ . Grâce aux termes techniques qui enrichissent son vocabulaire et aux mots régionaux dont on chercherait en vain des occurrences chez Chrétien de Troyes, on peut étayer cette localisation et la préciser un peu.

L'explication fantaisiste d'Ernest Nègre, qui distribue les toponymes en deux catégories: ceux qui remonteraient à -ó-DŪNUM (avec un «o de liaison accentué», TGF nos 2669-2711) et ceux qui prolongent -DŪNUM (TGF nos 2712-2754), est non seulement contraire aux règles élémentaires de la phonétique historique, mais surtout n'éclaire nullement la distribution entre -on et -un.

4.1. gaide "pigment bleu clair extrait de la guède"

Notre auteur était familier de la *guède*, cette plante (appelée *pastel* dans le Midi) qui fournissait aux teinturiers la couleur bleue et qui était cultivée dans les plaines de Picardie, tout particulièrement dans la région d'Amiens. En effet, *Guillaume d'Angleterre* est la seule œuvre littéraire <sup>24</sup> à faire apparaître le terme *waide* 2244 P (= *gaide* 2226 C, cf. *DEAF* G 1529), et qui plus est à la rime, dans cette scène à Bristol où le roi Guillaume se présente comme un marchand à son neveu, qui lui a succédé sur le trône d'Angleterre:

Sire, j'ai non Guis de Gadvaide; La ai jou molt warance et *waide* 2244 Et bresil et alun et graine, Dont jou gaaing mes dras et laine.

"Sire, je m'appelle Gui de Galloway; j'ai là en quantité garance et guède, brésil, alun et écarlate, grâce à quoi j'acquiers mes draps et ma laine." Le dernier vers, pour lequel C offre la leçon: *Dom je tieng mes dras et ma legne* 2228, a suscité une correction intempestive de Foerster (1899, 325) en *Don je taing mes dras et ma lainne*, qui a induit en erreur tous les éditeurs <sup>25</sup>. La forme *tieng* < TĚNEO "j'obtiens" ne saurait se confondre avec *teing* < TĚNG(U)O "je teins", ce que confirme *gaaing*; Guillaume n'est pas un teinturier, mais bien un marchand qui gagne de l'argent en faisant du commerce (tel est le sens du verbe *gaaignier*): avec le produit de la vente des matières colorantes et de l'alun (un mordant pour fixer la couleur), il achète des étoffes et de la laine <sup>26</sup>.

À côté de la guède figure la garance, une autre plante dont la racine produit une teinture rouge (DEAF G 136). Il est intéressant d'observer qu'en tant que toponyme, le mot signifiant "champ de garance" avait laissé des traces dans une ville comme Arras: le v. 274 du Jeu de la Feuillée d'Adam de la Halle nous apprend que les femes de la Waranche (aujourd'hui rue des Trois-Vierges) se faisaient craindre et redouter.

Avec le *Dit des marchands* d'un certain Phelipot (*GRLMA* t. VI/2, fiche 3578), édité par Montaiglon et Raynaud (1877, 126, v. 93): *Et si i a... | Marcheanz... | De gaude et de* waide *por taindre*.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> En imprimant *Dont jou gaaing mes dras et ma laine*, Ferlampin-Acher offre un vers hypermètre (car *gaaing* ne saurait compter pour une seule syllabe, comme l'atteste l'absence de *ma* dans la leçon de P), qui n'est attesté par aucun des deux témoins; en outre, elle investit le verbe *gaaignier* d'une signification "donner de la valeur à", qui ne correspond à aucun des onze sens fondamentaux de l'article du *DEAF* G 3-4.

Le contrépel *legne* pour *laine* dans C (qui écrit aussi *gregne* pour *graine*) repose sur une perte de la mouillure du *n* dans *legne* < LĬGNA, voir ci-dessous 6.4.

4.2. garmos "couleur artificielle noire"

C'est dans le prolongement de ces deux plantes tinctoriales qu'il convient d'inscrire *garmos*. En apercevant la reine Gratienne, les marchands sont surpris par sa beauté naturelle:

Li uns d'aus, qui plus se prisoit, A la roïne regardee: «Ceste, dist il, n'est pas fardee: N'i a ne boure ne garmos.»

637

"L'un d'entre eux, plus imbu de lui-même, a regardé la reine: «Cette femme, dit-il, n'est pas fardée: on n'y observe ni postiche ni cheveux teints en noir (ou fard à sourcils?).»"

Les articles consacrés à garmos tant par von Wartburg (FEW 17, 529a) que par Baldinger (DEAF G 284)<sup>27</sup> sont fortement influencés par l'attribution présumée de Guillaume d'Angleterre à Chrétien de Troyes: tous deux prétendent que le mot serait limité à la Champagne, à l'exclusion du parasynthétique engarmouser "donner un certain apprêt à une étoffe de laine", qui se lit dans le Livre des métiers d'Estienne Boileau (Paris, vers 1268).

En fait, si le mot provient d'un emprunt ancien (en raison du passage de w- à [g]) au vieux bas-francique \*WARM·MUOS "bouillie chaude", n'estil pas plus naturel de le trouver d'abord (au XIIe s.) dans la zone picardowallonne avec son sens concret de "préparation faite de charbon pilé et d'huile" utilisée par les ouvriers en teinturerie et employée accessoirement par les femmes en guise de teinture pour les cheveux ou de fard pour les sourcils? De là le mot s'est étendu par la suite (fin du XIIe-première moitié du XIIIe s.) à la Champagne, avec le sens abstrait de "feinte, hypocrisie" assumé par garmos et par le dérivé garmoisie (dans la première Vie des Pères, vers 1230, dont la localisation est discutée; Gilles Roques penche pour l'Ouest, sans exclure des traits picards et champenois, cf. RLiR 59 [1995], 628, n. 1), ainsi que par garmosement et par le participe garmosé "infecté de fraude" (dans le poème biblique concernant la Genèse, dû à Evrat rattaché à la cour de Champagne, vers 1198). Enfin, dans le dernier tiers du XIIIe s., le verbe engarmouser s'observe dans la langue des artisans de l'industrie textile en Île-de-France. On obtiendrait ainsi un scénario parfaitement cohérent: diffusé vers le Centre à partir des manufactures drapières de Flandre, d'Artois et de Picardie, le mot garmos se serait étendu à la Champagne au sens figuré.

Le petit article de Max Kuttner (1932) n'éclaire que le problème sémantique posé par le terme *garmos*.

# 4.3. biface "étoffe réversible"

Notre Chrétien s'y connaît également en matière d'étoffes. Dans l'énumération qu'il en fait, l'une, qui se présente à la rime, constitue un mot rare (TL 1, 973):

Samit ne porpre ne *biface* Ne vair ne gris ne sebelin 3200

Ne vos fauront...

Contrairement à ce que prétend Wilmotte dans son glossaire (1927, 128a), le *biface* n'est pas une "étoffe à deux envers", mais plutôt sans envers, qui peut se voir sur ses deux faces <sup>28</sup>. S'il ne s'agit pas d'un hasard <sup>29</sup>, on peut souligner que le mot ne se lit que dans *L'Escoufle*, dû à un autre auteur picard, Jean Renart:

Ele ot d'un biface treslis

8914

Cote et mantel qui li traïne...

8961

Et li ors qui ert el biface

Respont al vermel de la face...

Aélis "portait cotte et manteau à traîne d'une étoffe à double face tissée à mailles... Et l'or broché dans le biface répondait à sa face vermeille..."

#### 4.4. escriene "atelier souterrain"

Les étoffes citées dans l'extrait précédent voisinent avec les fourrures, autre domaine où notre auteur étale ses connaissances et qui nous conduit vers le métier de pelletier. Quand leurs pères adoptifs tentent de les mettre en apprentissage du métier de pelletier, les fils de Guillaume se rebiffent; Louvel refuse la proposition de Gosselin, et Marin fait de même à l'égard de Foukier:

Et de ceste meïsme cose Retence dans Foukiers et cose Marin; mais por rien qui aviegne Dist que ja n'ira en escriene Se Loviax ne va avoec lui.

1448

Donc "réversible", comme le traduisent correctement Trotin (1974, 84), Berthelot (1994, 1033) et Ferlampin-Acher (2007, 247), alors que Holden (1988, 198) avoue son ignorance quant à la définition exacte du terme. L'étoffe précieuse qu'est le *biface* n'a certainement rien à voir avec la *bif(f)e* "sorte d'étoffe légère, souvent rayée", puis "chiffon, guenille" (cf. Gautier de Coincy, II Mir 9, v. 2976: *Nel prise mais une viez biffe.*). Sur cette question, voir Guy de Poerck 1952, 188-89

Mme Plouzeau nous signale une occurrence dans la branche IV du Roman d'Alexandre d'Alexandre de Paris (v. 1296): Vestus iert d'un biface ovré par grant maistrise, mais il est difficile d'en préciser les sources manuscrites.

"Et de son côté, maître Foukier se bat et se dispute pour le même motif avec Marin; mais celui-ci réplique que pour rien au monde il n'ira en atelier si Louvel ne l'accompagne."

Dans les textes littéraires en ancien français (TL 3, 993), le mot ne fait qu'une autre apparition, avec la même graphie picarde (attestant une perte de la mouillure du n), dans Eracle de Gautier d'Arras. Une vieille entremetteuse organise pour l'impératrice Athanaïs un rendez-vous galant dans un souterrain (désigné plus loin comme un ovreoir "atelier" 4612) construit sous son propre logis, où l'attend son amant Paridès:

Li vielle vient et si descuevre L'uis de l'escriene et puis si l'oevre; 4580 Le dame par le main i maine. D'autres deus fust l'escriene plaine! 4582

"La vieille vient, dégage la porte du souterrain et puis l'ouvre; elle y conduit la dame par la main. Avec deux autres personnes le souterrain aurait été plein!" 30

Pour la période du moyen français (outre Huguet 3, 627 b sous escraigne "mot bourguignon"), on peut retenir ce passage du *Dit du Prunier* (éd. Badel, avec note critique), où la dame envoie Gautier chercher son fils Jehan:

On lui dist qu'a la fillerye, Qu'on appelle *escrienne*, ou chelier, 201 S'estoit assis...

L'auteur de ce *dit*, originaire du Laonnois, atteste le mot en Picardie orientale dans la première moitié du XIVe s., comme les *Évangiles des Quenouilles* (fin du XVe s., cf. Godefroy 3, 440 b) le donnent pour typique du Hainaut au sens de "veillée".

Dans les parlers modernes (FEW 17, 134a) 31, le mot est attesté dans le Nord (Picardie et Wallonie) et dans l'Est (Lorraine, Bourgogne et

André Eskénazi (2002, 171) se trompe complètement en proposant pour le dernier vers la traduction suivante: "Comme on aurait voulu que le caveau fût le théâtre d'une scène moins douloureuse!" Ce serait là une bien étrange conception d'un rendez-vous amoureux... L'exiguïté du lieu de rencontre est soulignée plus loin (en poi de liu 4585). Quant à la prétendue dispute (Li uns de l'autre mout se claime 4583 "Chacun accable l'autre de reproches"), elle est démentie par le vers suivant (Cascuns amans a ce qu'il aime 4584 "car l'un et l'autre sont comblés"); il faut comprendre: "Chacun se réclame intensément de l'autre, car chaque amant tient l'être qu'il aime."

Cet article souffre aussi de l'attribution de Guillaume d'Angleterre à Chrétien de Troyes: il faut supprimer «achamp. escraingne Chrestien» (avec une graphie

Franche-Comté) <sup>32</sup>; il a généralement le sens de "pièce souterraine où les femmes se rassemblent pour filer". Il s'agit d'abord d'un ouvroir, que la présence féminine peut transformer en lieu de rendez-vous galant, mais le mot a connu une extension de sens d'"atelier de couture" à toute forme d'atelier, et même par métonymie il en vient à désigner la "veillée".

En tant que toponyme (Vincent, § 778; TGF nos 4091-92), le type (Les) Ecrennes "chaumières" semble attesté de la Lorraine (Acraignes Meurthe-et-Moselle) à l'Anjou (Les Ecrennes Maine-et-Loire) et même à l'Angoumois (Charente), en passant par la Champagne (Ecriennes Marne) et le Centre (Seine-et-Marne, Loiret); c'est peut-être cette extension qui a incité Ernest Nègre à attribuer une origine gauloise à l'étymon. Mais les formes avec article supposent une formation récente (postérieure à l'an mille) et rendent plus vraisemblable un superstrat abfrq. SKREUNIA, attesté sous la forme SCREUN(I)A dans la Loi salique et la Loi Gombette (VIe s.), ainsi que dans le Capitulare de villis (VIIIe s.); par conséquent, le toponyme d'origine germanique aurait connu une diffusion plus grande que ne le laissent supposer les anciens textes et les parlers modernes.

# 4.5. boisse "bogue de la châtaigne"

Cette variante de *boiste*, donnée comme exclusivement picarde au sens de "boîte" par *FEW* 9, 649 b, remonte à \*BŬXA (< grec PYXIS) au lieu de \*BŬXĬTA; avec le sens spécifique de "bogue" de la châtaigne, notre forme constitue un hapax:

Ne savés vos que la castenge Douce, plaisans ist de la *boisse* 1161 Aspre, poignans de grant angoisse?

"Ne savez-vous pas que la châtaigne douce et agréable sort de la bogue terriblement rugueuse et piquante?" Quant à la variante *broisse* du ms. C, elle résulterait d'un croisement avec BRŬSCIA "broussailles, ronces"

inventée par Foerster!, le ms. C portant escregne comme un document cité par Du Cange 3, 305 a) et corriger «apik. escriene (13. jh.)» en (ca 1175, si c'est bien la forme de Gautier d'Arras qui est concernée); de plus il faut compléter «alothr. escraingne (14. jh.)» par la graphie escrangne (les deux formes renvoyant aux occurrences de 1337 dans Godefroy). En outre, comme l'a bien vu Ernest Schüle (GPSR 6, 238b), la troisième partie de l'article (avec le champ sémantique "individu maigre et chétif") n'a rien à voir avec l'étymon abfrq. SKREUNIA "pièce".

Holden (1988, 26) se trompe en affirmant: «Certains mots sont spécifiquement champenois, notamment *escregne* 1452.» Sa note au vers en question est plus conforme à la réalité: «Le mot est caractéristique du Nord et de l'Est.»

(FEW 1, 572a et 575a, n. 1) par analogie avec les piquants de la bogue encore verte.

4.6. roissier "rouer de coups"

À deux reprises (dans la version de C), notre auteur utilise le verbe rare *roissier* < \*RŬSTIĀRE (*FEW* 10, 594b). Une première fois, quand les marchands s'apprêtent à frapper le roi:

Ja n'i ait esparnié jarron, Qu'il ne soit batuz et *roissiez*.

965

et une deuxième fois, quand le père adoptif de Marin, Foukier, le bat parce qu'il refuse d'apprendre un métier:

Et le vileins le bat et roisse.

1484

Dans le premier cas, le copiste de P offre aussi *roisciés* 959 (associé à la rime avec *froissiés*), alors que dans le second il doit avoir substitué *froisse* "brise" à *roisse*, qui s'inscrit moins bien dans l'itération synonymique *batre et roissier*.

C'est d'ailleurs dans ce même environnement de batre et (de)froissier que le verbe roissier se présente chez un auteur de Picardie orientale, Gautier de Coincy (I Mir 16, v. 92): Tant l'a batu, tant l'a roissié, | Por peu ne l'a tout defroissié, ainsi que dans la paraphrase du psaume 44 Eructavit (Champagne méridionale, vers 1180, v. 683 de l'éd. Jenkins = v. 681 de l'éd. Meliga d'après le ms. N): Batuz et roissiez an estoit | Qui a mal feire s'arestoit.

Dans les parlers modernes, le type roissier au sens de "battre qn violemment" [section 2. b. α. a'. de l'art. du FEW] se prolonge en Wallonie, en Lorraine, en Bourgogne, en Franche-Comté et dans le domaine francoprovençal; au sens de "pleuvoir à verse" [section 2.b.α.b'. de l'art. du FEW], le Sud du domaine francoprovençal n'est pas représenté, mais le verbe connaît une extension au Sud-Est de la Champagne (région de Clairvaux). Là encore, le commentaire de von Wartburg (FEW 10, 596 a), qui ne connaît que les attestations anciennes de Chrestien et GCoinci, est conditionné par l'attribution de Guillaume d'Angleterre à Chrétien de Troyes: «Dafür dehnt es sich etwas gegen die Champagne, was nicht verwunderlich ist, da nach lage der belege a' früher sich auch dorthin und noch weiter nach norden dehnte.» Par chance, l'illustre lexicographe est sauvé par l'occurrence de l'Eructavit, qui confirme qu'à date ancienne le verbe était attesté aussi bien en Picardie qu'en Champagne; comme il devait s'étendre aussi à l'Est du domaine gallo-roman, le terme ne nous offre guère un critère précis pour l'attribution de notre roman.

# 5. Mots régionaux ou rares des copistes

On se gardera de confondre ces mots régionaux, attestés par les deux manuscrits et imputables selon toute vraisemblance à la langue de l'auteur, avec ceux qui n'apparaissent que sous la plume d'un des deux copistes. Dans certains cas, cependant, on ne peut pas exclure le fait qu'un scribe ait conservé un mot rare de l'auteur, auquel l'autre copiste aura substitué un mot plus courant; cette tendance à la banalisation a été observée à juste titre par Holden (1988, 25) chez le scribe du ms. P.

# 5.1. feste "foire"

À plusieurs reprises on peut lire, uniquement sous la plume du copiste de P, le mot feste(s) au sens de "foire(s)": Si cerque festes et marciés 1994, Quant li rois des festes revint 1999, Car a Bistot, l'autre semaine | Devoit estre la feste plaine 2020, Ne vos convient festes cerkier 3196, a le feste de Bristot 3317<sup>33</sup>. Ce mot, attesté en particulier dans la locution festes de Flandres (TL 3, 1773) et correspondant au flamand feest, appartient incontestablement au vocabulaire régional de la partie la plus septentrionale de l'aire picarde (FEW 3, 482b et n. 1).

En ce qui concerne notre roman, on peut considérer que c'est le copiste artésien (et peut-être même arrageois) qui l'a introduit, pour deux raisons: non seulement le scribe de C transcrit toujours foire(s), mais aussi l'auteur n'emploie que ce mot à la rime: Ja ne perdrai marciés ne foire (: croire) 1982, D'aler as marciés et as foires (: noires) 1991.

## 5.2. jarron "grosse branche d'arbre, rondin"

Le cas de *jarron* est plus délicat. Le mot se présente bien à la rime dans la copie de C, au moment où les marchands aperçoivent le roi:

Il escrient: «Tuez, tuez Ce vil deiable, ce larron! Ja n'i ait esparnié *jarron*, 964 Qu'il ne soit batuz et roissiez...»

"Ils s'écrient: «Tuez, tuez ce maudit diable, ce voleur! Ne lui épargnez aucun gourdin pour le battre et le rosser...»" Au lieu de cette rime riche, le copiste de P n'offre qu'une rime suffisante avec baston.

Au moment où Holden (1988, 88) travaillait à son édition, il ne connaissait de jarron que les deux occurrences de la version bourgui-

Alors que la traduction de ces passages par Trotin (1974) est toujours correcte, celles de Berthelot (1994) et Ferlampin-Acher (2007) régressent en donnant des équivalents inexacts aux vers 1994, 1999 (seulement Berthelot) et 2020.

gnonne en alexandrins de Girart de Roussillon (TL 4, 1590); il y voyait logiquement un mot régional de l'Est, qu'il attribuait à Chrétien de Troyes et qui confirmait sa localisation dans le Centre-Est de Guillaume d'Angleterre. Maintenant que nous disposons d'attestations supplémentaires grâce au DEAF J 163, nous savons que le mot se rencontre aussi bien dans le Nord que dans l'Est: ms. D de la Prise d'Orange, ms. A (et aussi P, cf. RLiR 64 [2000], 594) du Siège de Barbastre et Livre d'Artus. En admettant que jarron n'a pas été introduit par le copiste de C, mais remonte à l'original, ce mot ne contredirait pas une origine picarde de notre Chrétien.

## 5.3. coitise "taxe"

Les choses se présentent différemment pour *coitise*, terme attesté par C dans le passage où le roi, prévenu par son pilote que le péage sera lourd en Sutherland, lui fait cette réponse:

2364

Et li rois dit que port prandront, Ja por *coitise* nou leiront Que maintenant a terre n'aillient.

"Et le roi répond qu'ils feront escale et que ce n'est pas une taxe qui les empêchera d'aborder sans tarder." Ici l'on ne saurait accuser d'interventionnisme le copiste de P, car la leçon *Ja por* avoir *ne remanront* 2386, appuyée par *aver* de la traduction espagnole, doit remonter à l'exemplaire dont dérivent ces deux témoins.

Même s'il reste difficile de déterminer quelle devait être la leçon de l'original <sup>34</sup>, on sera attentif au fait que les termes en concurrence assument tous deux un sens concret, puisqu'il s'agit dans les deux cas d'une question d'argent plutôt que d'un harcèlement moral; un croisement avec coitier < \*CŌCTĀRE "presser, tourmenter" et coite "hâte, détresse" ne semble toutefois pas exclu (cf. FEW 2/1, 831b). Par conséquent, il paraît pertinent de rapprocher notre hapax du verbe coitisier (TL 2, 952), attesté dans la chronique rimée de Guillaume Guiart (début du XIVe s.) à propos de la mort qui "prélève son tribut" sur tout être humain.

Bien que von Wartburg (FEW 2/2, 1548a, n. 1) refuse de rattacher ce verbe à la famille de *cotiser* pour des raisons chronologiques (le substantif *cote* n'étant attesté que depuis 1390 et le verbe qu'à partir de 1513), il paraîtrait plus vraisemblable de voir dans *coitise* une forme plus ancienne

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Foerster (1899, CLXII et 450) pense que *coitise* pourrait remonter à l'original en raison de sa rareté, alors que Wilmotte (1927, VI-VII) ne partage pas du tout cette conviction.

de *cotise* introduite par le copiste de C au début du XIVe s., plutôt qu'un mot remontant à la langue de l'auteur dans le dernier tiers du XIIe s. Quoi qu'il en soit, il demeure trop d'obscurité autour de *coitise* pour en tirer le moindre indice au sujet de la localisation de *Guillaume d'Angleterre*.

## 5.4. Biere ancien nom de la "forêt de Fontainebleau"

Nous gardons pour la fin la discussion d'un passage de C où la rime fait apparaître *biere*, qui a laissé perplexe l'éditeur Holden (1988, 166 et 217), parce que le mot «n'a pas de sens» et pourrait représenter une «leçon altérée». Après un repas aimablement offert par son épouse Gratienne, le roi Guillaume, voyant entrer des chiens, se souvient de sa passion pour la chasse et s'abandonne à un rêve éveillé:

li rois en veilliant sonja,	2556
Et si soinja que vis li iere,	
Aussin com s'il fust am biere,	2558
Par mi une forest chaçoit	
Un cerf qui quinze reins avoit.	2560

Holden fait observer à juste titre qu'au v. 2558, la leçon du copiste de P<sup>35</sup>: *C'ausi com il fust en riviere* ne convient guère, car l'on ne saurait confondre la chasse au gibier d'eau avec la chasse à courre en forêt.

Un passage du *Roman de la Rose* (éd. Langlois et Poirion 15329 = éd. Lecoy 15299 = éd. Strubel 15333), dans la continuation de Jean de Meung, va nous permettre de résoudre cette énigme. L'épisode de la bataille d'Amour voit s'affronter Franchise et Danger; le manche en bois de la lance portée par Franchise suscite la remarque suivante:

En sa main tint une fort lance	15326
Qu'ele aporta bele et polie	
De la forest de Chuerie,	
N'en croist nulle tele en Bïere;	15329
Li fers fu de Douce Proiere.	

N'ayant visiblement pas compris le mot biere qui devait figurer dans l'original, le copiste picard procède par simple association d'idées. La tentative de justification de la leçon de P par Ferlampin-Acher (2007, 213) paraît bien dérisoire: «Dans cette rêverie, dont la vision est fortement modalisée par l'enchaînement de sembler et estre avis et par l'emploi du subjonctif imparfait, les deux sortes de chasse paraissent se mêler.» Quant à l'astucieuse traduction de Belletti (1991, 207), qui fait se dérouler la chasse à courre «lungo un fiume in mezzo a una foresta», elle fait violence à la précision spatiale en riviere, qui ne saurait se confondre avec selonc une rive.

Franchise "tenait dans sa main une lance (à la hampe) solide et bien polie, qu'elle avait rapportée de la forêt de Cajolerie – il n'en pousse pas de pareille en Bière; le fer était de Douce Prière." Dans ce passage, tous les éditeurs savent que le toponyme trisyllabique *Biere*, qui devait se prononcer *Bi(i)ere* pour ne pas casser la rime avec *Proi(i)ere*, était l'ancien nom de la forêt de Fontainebleau: *sylva cognominata Biera* apparaît déjà dans un document du XI<sup>e</sup> s. (Stein 1954, 33b) <sup>36</sup>.

Il devient désormais facile de comprendre le v. 2558 de *Guillaume* d'Angleterre, qui est tout à fait satisfaisant <sup>37</sup>; il suffit d'imprimer:

Aussin com s'il fust am Bïere.

Dans son rêve éveillé, Guillaume d'Angleterre fait un songe digne d'un roi de France: il se voit chassant le cerf comme s'il se trouvait en pleine forêt de Fontainebleau. Le toponyme associé au cerf apparaît d'ailleurs dans la *Philippide* (livre XI, v. 327, dans *MGH* 26, 374; vers 1220-25) de Guillaume le Breton, le chroniqueur de Philippe Auguste, dont la vaillance est comparée à la fureur de l'animal en rut:

Ac velut in saltus scopulosa *Bieria* saltu Precipiti mittit ingenti corpore cervum, Cuius multifidis numerant a cornibus annos...

"Comme la Bière rocailleuse voit s'élancer dans les bois d'un bond précipité le cerf corpulent, dont on compte les années aux ramifications de ses cors..." L'ancien nom de la forêt de Fontainebleau se retrouve sous la plume de Rutebeuf (*La Voie de Tunes*, 1267, v. 116):

Sans oïr messe sunt maint biau serf em Bïaire.

"Sans qu'on ait besoin d'aller à la messe, il y a maints beaux cerfs à chasser en Bière", voilà ce que se disent les passionnés de chasse. La Bière fait également deux apparitions dans les chansons de geste, d'abord dans *Anseïs de Metz* (XIII<sup>e</sup> s., au v. 3485 de l'éd. Green):

Par *Biere* passent, un bos de grant valor. Par la forest s'eslessent li plussor. Aus cers entendent li noble poigneor...

puis dans la version en alexandrins de Girart de Roussillon (XIVe s., au v. 767 de l'éd. Ham):

Tu n'as chasne en Biere n'en la forest d'Orliens.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Le terme se prolonge à titre distinctif dans *Villiers-en-Bière*, *Chailly-en-Bière*, *Saint-Martin-en-Bière*, *Fleury-en-Bière*, toutes agglomérations qui jouxtent la forêt de Fontainebleau autour de Barbizon.

Holden (1988, 166) a eu tort de prétendre: «Il manque une syllabe.» Biere de C compte bien trois syllabes comme riviere de P.

Le toponyme se dissimule encore dans un débat satirique intitulé *Marguet convertie* (*GRLMA* t. VI/2, fiche 7172), qui fait dialoguer un vieil homme avec une jeune dame portée à l'amour:

Car se tuit li serf de *Bïere* <sup>38</sup> 61 Estoient vers li en amour, Ja n'en feroit plus male chiere, Tant est plaine de grant amour.

"Car même si tous les cerfs de la forêt de Fontainebleau étaient en rut pour (votre fille), elle n'en ferait pas plus grise mine, tant elle déborde d'amour." Ajoutons pour terminer que le nom de lieu se lit encore chez Rabelais (*Gargantua*, ch. XXI), dans le passage où les citoyens de Paris envoyèrent la jument du héros vivre en la forest de Biere.

Même si le toponyme *Bière* ne nous apprend rien sur la langue de Chrétien, il nous renseigne sur sa connaissance géographique de la France; il convient de le ranger à côté des trois villes de foires: Provins, Troyes et Bar-sur-Aube, des deux lieux de pèlerinage: Le Puy en Velay et Saint-Gilles-du-Gard, et des trois régions: la Flandre, la Gascogne et la Provence.

Pour ce qui est de l'étymologie de *Bière*, le plus souvent trisyllabique par diérèse dans les vers ci-dessus, le mot semble remonter à un appellatif attesté en latin médiéval sous la forme BĔRIA "lieu couvert de broussailles, forêt de plaine" (Du Cange 1, 638b; Niermeyer² 128a "clairière"; *FEW* 1, 333a)<sup>39</sup>, mais dont l'origine pourrait être celtique <sup>40</sup>, comme le lat. méd. JORIA "forêt de montagne" paraît issu du gaulois JŬRIS (*FEW* 5, 82b). Ce toponyme sert à désigner des lieux situés notamment de part et d'autre de l'arc jurassien: en France, dans les départements de la Côted'Or et de Saône-et-Loire (Vincent, § 496; *TGF* n° 3706); en Suisse, dans le canton de Vaud, où la commune de *Bière* (*DTS* 155) avoisine celle de *Berolle* (*DTS* 144), dont l'origine repose selon toute vraisemblance sur un diminutif en -EĎLA de la base BER- contenue dans BĔR-IA <sup>41</sup>.

Achille Jubinal (1839, 319), qui n'a pas reconnu la forêt de Fontainebleau, imprime à tort *de brère*, sans doute par référence au brame du cerf.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Cet étymon, accentué sur la première syllabe, doit être soigneusement distingué de BERIA, accentué sur le I et remontant à l'arabe BARRĪYA "plaine désertique" (FEW 19, 29a), qui se prolonge dans afr. berru(i)e, berrie (TL 1, 930) et ne se rapporte qu'à des réalités topographiques orientales.

<sup>40</sup> L'origine gauloise a été soutenue par Dottin (1918, 233) et Hubschmied (1939, 223).

Observons que si les armoiries des communes sont souvent le lieu où fleurissent les étymologies populaires, dans le cas des trois sapins figurant sur celles de *Bière* 

#### 6. Picardismes divers

Pour compléter l'étude linguistique de Guillaume d'Angleterre, il convient de scruter les rimes en quête de traits phonétiques, en prenant bien garde de ne pas confondre les picardismes de P avec ceux attribuables à l'auteur. La moisson n'est pas très abondante; elle se ramène aux quatre traits suivants:

- 1. La réduction de -iee à -ie (Gossen, § 8) s'observe dans signorie : laissie 890 P (guerpie 888 C), mais comme les deux copistes n'offrent pas la même leçon, le participe féminin n'est pas assuré pour l'original. D'autre part, des rimes comme laissie : lie 265-66 P (commune à C 259-60), CADAT > chie : estanchie 519-20 (chiee : esteinchiee 517-18 C), etc. ne nous apprennent rien sur la langue de l'auteur, dans la mesure où elles font intervenir des séquences de même nature. Si le trait devait toutefois remonter à l'original, rappelons que la zone concernée par le phénomène est très vaste, puisqu'elle englobe une partie de la Normandie, la Picardie, la Wallonie, la Lorraine et les parlers du Sud-Est.
- 2. La simplification de -z [ts] final en -s (Gossen, § 40) n'affecte que trois rimes de P: DĒBES > dois : adrois 1902 P (doiz : adroiz 1898 C), NATĪVUS > naïs : esbahis 2596 P (bahis < BATĪVUS 2570 C), harnas : escars 2646 P (ARCOS > ars : essart 2620 C). Les deux premières ne figuraient vraisemblablement pas dans l'original, car dois peut subir l'analogie d'un verbe comme croiz < CRĒDIS et bahis a bien des chances d'être authentique (voir ci-dessous 7.2); quant à la dernière rime, approximative dans les deux manuscrits, qu'elle fasse intervenir escart "lieu éloigné" ou essart "lieu défriché", elle semble bien attester la réduction de l'affriquée dans -rz > -rs 42, mais le phénomène demeure trop isolé pour être retenu comme un picardisme assuré de l'auteur.
- 3. La perte de la mouillure du l (Gossen, § 59) ne se rencontre qu'en finale après i chez les deux copistes: il: fil <  $F\overline{1}LIU$  538 P = 536 C, 816 P = 818 C, 2886 P = 2862 C, cil: fil 1082 P = il: fil 1088 C, il: essil 2158 P (absent de C), 2464 P = 2440 C. Ici, la fréquence du phénomène et l'accord des deux témoins plaident en faveur d'un trait linguistique de l'auteur. On observera toutefois que ce phénomène ne suffirait pas à exclure l'attribution à Chrétien de Troyes, qui connaît des rimes semblables (il: essil 2592 d'Erec éd. Roques, 1072 de Cligès éd. Micha, cil: escil 2946 de Perceval éd. Roach, cil: fil 8302 ibid.).

par opposition aux deux de *Berolle*, le rapport du simple face au diminutif paraît bien respecté. Quant aux critiques formulées par Jean-Pierre Chambon (*RLiR* 70 [2006], 607-08) à l'égard de la confusion et de la fragilité argumentative caractérisant l'article *Bière* du *DTS*, nous les partageons; en revanche, nous ne suivons pas notre savant collègue toponymiste dans le choix de l'étymon (formation adjectivale [VILLA] BERIA): non seulement, il paraît difficile d'admettre que la forêt de Fontainebleau ait été le lieu d'établissement d'un Gallo-romain nommé BERIUS (et ni Chrétien, ni Jean de Meung n'auraient d'ailleurs employé la référence *en Biere*), mais le diminutif 'détoponymique' *Berolle* ôte toute vraisemblance à cette hypothèse (comparer *Reverolle DTS* 736, diminutif de l'appellatif RĪPĀR-IA "rive" à l'aide du suffixe -EŎLA).

Suivie d'une assimilation -rs > -s dans la rime de P.

4. La perte de la mouillure du n (Gossen, § 60) est plus difficile à établir, mais elle n'en est pas moins réelle. En position intervocalique, elle paraît assurée par une série de graphies inverses gn pour n, que le copiste de C doit avoir reproduites passivement à partir de son exemplaire: gregne : legne 2228 C (= graine : laine 2246 P) à la rime, gregne au début du v. 2175, ainsi que semeine : plegne < PLĒNA 2018, pleigne 2262, alegne 2704 pour aleine; tous ces contrépels, que le copiste oriental de C n'avait aucune raison d'introduire dans sa transcription 43, ne se comprennent que si les produits de LĬGNA et LANA se confondaient en [lene] dans la langue de l'auteur, suite à la dépalatalisation picarde de n mouillé <sup>44</sup>. Sous la plume de P, qui tend à privilégier n au détriment de gn (cf. sĭGNAT > saine : desdaine 212 P = seigne : desdeigne 208 C), ce phénomène se décèle peutêtre dans aviegne : escriene 1448 P (= aveigne : escregne 1452 C) et dans bargaignent: enganent 2064 P (d'enganer "tromper" sans confusion possible avec engaignier "irriter, mettre en colère"; = bargignent : angignent 2052 C), ainsi qu'en finale dans Saint Esmoing : tesmoing 16 P (harmonisation graphique pour la rime léonine Esmon[t]: tesmon, auquel C substitue le non). Dans ce dernier cas, la tournure demander tesmoing "exiger une preuve" au sujet de l'existence d'une histoire offre une lectio difficilior par rapport à demander le non.

Au total, il paraît sage de renoncer aux deux premiers traits, pour ne retenir que la dépalatalisation de l et n mouillés comme picardismes assurés de la langue de notre Chrétien.

Au chapitre de la morphologie, on pourrait être tenté de relever les phénomènes suivants, qui semblent pour la plupart assurés par la mesure des vers:

5. Les possessifs raccourcis no et vo (Gossen, § 68) ne se lisent que sous la plume de P: Que nos prendons ci no ostel 1785 P (Que nous preigniens ci nostre ostel 1783 C), Vos donrons nos tot no avoir 1852 P (Vous donrons nous tout nostre avoir 1850 C), Mes peres estes, vos fius sui 2838 P (Mes pere iestes, vostre fiz sui 2814 C), Je n'ai cure de vo p«resant 731 P (N'ai mestier de vostre presant 729 C), Se vos n'i veés vo gaeng 1638 P (Se n'i veez vostre gaaing 1636 C). Nous avons ici une parfaite illustration de la faible valeur argumentative de ce trait morphologique, comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner à propos de la langue de Renaut de Bâgé (R 124 [2006], 283) et de Robert de Boron (RLiR 70 [2006], 440). Vu que les trois premiers cas peuvent se résoudre par élision et que le pronom personnel n'est pas indispensable dans les deux derniers, il semble préférable d'admettre que les possessifs raccourcis ne figuraient pas dans l'original et qu'ils ont été introduits par le copiste picard de P.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Holden (1988, 29-30) ne les relève même pas pour la langue du copiste.

Comme l'a bien vu Gossen (p. 116, n. 62; et cf. Pope, § 371), on se gardera de confondre ce phénomène avec celui de l'assimilation de -GN- en [nn] qui peut affecter certains mots d'évolution semi-savante comme RĒGNUM: la rime célèbre avec le produit de FĒMĬNA > [fēnne] > [fãnne] : [rãnne] < [rēnne] se rencontre dans des textes de l'Ouest jusqu'en Basse-Normandie (feme : reigne 884 chez Béroul, Tristan, éd. Ewert) et dans des textes de l'Est jusqu'en Champagne (fame : regne 1862 chez Chrétien de Troyes, Erec, éd. Roques).

- 6. Si les formes de futur et conditionnel raccourcies: donra 525 P = 523 C, redonra 3220 P = si ... donra 3190 C, donrons 1852 P = 1850 C, 1854 P = donromes 1852 C, donroit 3255 P = donra 3227 C remontent à l'original, il n'en va pas de même pour les formes élargies (Gossen, § 74): estorderoie 321 P (que ... estordroie 315 C), qu(e) il les venderoient 3185 P (quë il les vandront 3157 C), qu'il li venderont 3225 P (Et ... qu'il les prandront 3195 C). Or les premières, qui n'ont rien de spécifiquement picard, sont trop répandues pour offrir un critère solide de localisation; quant aux secondes, absentes de C, elles ont été vraisemblablement insérées par le copiste picard de P<sup>45</sup>.
- 7. La désinence de 1<sup>re</sup> pers. du pl. en -omes au présent et au futur (Gossen, § 78): alomes : somes 1907-08 P = 1903-04 C, soiomes 2230 P = 2212 C, avomes 3092 P (avons 3064 C), devommes 2872 C (devons et 2880 P), iromes 1848 C (irons nos 1850 P), avommes : donromes 1851-52 C (avons : donrons 1853-54 P), seromes 2324 P = 2304 C devait figurer dans l'original, au moins dans les cas d'accord entre P et C. Mais la désinence -omes, qui caractérise surtout les scriptae du Nord et de l'Est (y compris le champenois de Chrétien de Troyes: par exemple, savomes 43, trovomes 6674 dans Erec éd. Roques), n'autorise pas une localisation précise.
- 8. La désinence de 1<sup>re</sup> pers. du pl. en -iemes à l'imparfait et au conditionnel (Gossen, § 79) ne se relève que dans le ms. P: aviemes : saviemes 3093-94 P (ahumes : seümes 3065-66 C), cuidiemes 3095 P (absent de C), seriemes 324 (absent de C), arïemes 1978 P (les avroie 1974 C), feriiemes 3207 P (feroiens 3177 C), porriemes 3212 P (pourroiens 3182 C). L'absence des formes dans C rend plausible l'insertion de telles désinences par le copiste picard de P.
- 9. Le subjonctif présent en -ge (Gossen, § 80b) ne s'observe également que sous la plume du copiste de P; les formes verbales peuvent affecter l'ensemble du couplet: entenge : renge 1123-24 P (antande : rande 1129-30 C), deffenge : renge 1617-18 P (desfande : rande 1615-16 C), despenge : renge 1955-56 P (despande : rande 1951-52 C), ou se limiter à l'un des octosyllabes: prenge : castenge 1159-60 P (preigne : chasteigne 1165-66 C). Le dernier cas est intéressant, car il nous permet d'établir l'équivalence graphique -ng- = -gn- notant n mouillé en picard (Gossen, § 62); quant aux trois premiers, ils attestent un prolongement d'une terminaison caractéristique des scriptae de l'Ouest, en particulier normande (Fouché 1967<sup>2</sup>, 208). Ce trait, cependant, n'engage nullement la langue de l'auteur, comme le prouvent les formes du manuscrit C.

Des cinq traits morphologiques, quatre sont des picardismes de P (traits 5, 6, 8 et 9) et le cinquième (trait 7), qui doit remonter à l'original, offre une extension qui dépasse l'aire picarde. La prudence est donc de mise: si l'on peut retenir la désinence -omes comme caractéristique de la langue de notre Chrétien, il faut bien reconnaître qu'elle ne permet pas de distinguer un auteur picard d'un Champenois.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> M<sup>me</sup> Ferlampin-Acher (2007, 43, 65 et 93, n. au v. 321) a certainement eu raison de maintenir ces formes élargies, que Wilmotte avaient écartées arbitrairement de son édition.

Restent trois phénomènes à examiner, qui n'ont rien de spécifiquement picard, mais qui permettent de compléter l'analyse scriptologique:

- a. L'amuïssement du s implosif est assuré devant sonore: primes : meïsmes 1542 PC, 2562 P = 2538 C, meïsme : prime 3013 P = 2985 C, meïsmes : veïmes 2189 P = 2171 C, alors que devant sourde: doinst : point 581 P (= doint : point 579 C), sans contredit : dist 2672 P (= dit 2644 C), la simplification de -st en -t n'est pas démontrée par les formes verbales concernées.
- b. L'amuïssement de l'occlusive -c finale après n dans grant : banc 2099-2100 P (= greignor : seignor 2087-88 C) ne peut pas davantage être retenu comme caractéristique de la langue de l'auteur, car la leçon de P résulte vraisemblablement d'une altération de l'original: le cor d'ivoire, que le roi avait coutume d'emporter avec lui à la chasse en forêt, se trouvait bien sous un lit (v. 411), et non sur un banc.
- On observe enfin quelques rimes approximatives, qui font intervenir des 3es pers. du pl. au parfait de l'indicatif: devinrent : prisent 2089-90 P (= devindrent : pristrent 2077-78 C), de même en 1335-36 C, où P harmonise à tort en devinrent : tinrent 1329-30, car \*tenir port ne se dit pas pour prendre port "faire escale" (locution attestée en 1039 P = 1045 C, 2365 P = 2343 C et 2385 P = 2363 C), issirent : au castel de Sorlinc vinrent 3143-44 P (qu'il faut renoncer à corriger en le castel Sorlinc virent, car C porte: a Solyn le chastel vindrent 3116). Alors que Foerster (1899, CLXV) qualifiait ces rimes (harmonisées par ses soins) de «echt kristianisch» et y voyait un argument supplémentaire pour confondre notre Chrétien avec le romancier de Troyes, Holden (1988, 19 et 107) a eu raison de s'opposer à cette interprétation; en revanche, nous avons peine à suivre l'éditeur anglais, qui suppose une dénasalisation de vi(n)rent en virent, car cette évolution fictive aurait entraîné de graves confusions. En réalité, les occurrences citées en note aux v. 1335-36 (auxquelles on pourrait ajouter Douin de Lavesne, Trubert 2573-74 devint: prist, cf. R 125 [2007], 494 et Robert de Boron, Joseph 1851-52 vintrent : distrent, cf. RLiR 70 [2006], 444) démontrent que du Nord jusqu'au Sud-Est les auteurs toléraient des rimes approximatives aux 3es pers. du sg. et du pl. mettant en présence aussi bien des parfaits sigmatiques et en -UI que des parfaits faibles en -\(\bar{1}(v)\bar{1}\). D'autre part, ce n'est qu'à partir du moyen français qu'apparaissent les formes analogiques comme print et prinrent 46, qui attestent le processus inverse de celui imaginé par Holden.

Il faut bien l'avouer, le bilan que l'on peut établir au terme de l'examen des traits phonétiques et morphologiques est plutôt maigre: rarement un texte en ancien français aura donné aussi peu de prise à l'analyse scriptologique que *Guillaume d'Angleterre*. Les traits caractéristiques, joints aux faits lexicologiques, demeurent toutefois assez significatifs pour faire pencher la balance du côté de la Picardie.

Le rapprochement fait par Holden avec la rime *virent : prinrent* d'*Erec* 3081-82 (l'éd. Roques porte *virent : prirent*) ne manque pas de surprendre, car il n'est pas difficile de retrouver les formes originelles.

## 7. Composante normande

On peut se demander si la scripta de Guillaume d'Angleterre, qui révèle une coloration essentiellement picarde, ne s'enrichit pas d'une légère composante normande. Deux indices nous permettent d'attribuer cette dernière à l'auteur, tandis que le troisième (auquel on serait tenté d'ajouter les subjonctifs en -ge examinés ci-dessus 6.9) devait caractériser l'exemplaire dont dérivent aussi bien le manuscrit P que la traduction espagnole E.

## 7.1. lou pour leu "loup"

Alors que le scribe de C n'utilise que la forme *lou* (sauf en 2786), le copiste picard de P écrit systématiquement *leu* (775, 779, 782, 788, 794, 801, 847, 849, 853, 1335, 1338, 1500, 2812, 2840, 2848, 3283), sauf évidemment à la rime, où se devine une forme de l'auteur; cela ne se produit qu'une seule fois, quand Louvel fait cet aveu à son père adoptif:

Donc ai jou le vie par vous, Que tolue m'eüst li *lous*, Quant vos me tolistes a lui.

1544

"C'est donc à vous que je dois la vie, que le loup m'aurait ôtée, puisque vous m'avez arraché à lui."

La répartition entre les produits de LŬPU se fait approximativement de la façon suivante (ALF 783): leu se rencontre en Wallonie, Hainaut, Flandre, Artois et Picardie, alors que lou (avec réduction de [óu] à [u]) caractérise l'Ouest, le Centre et l'Est<sup>47</sup> du domaine d'oïl. En admettant que les aires n'aient guère varié au cours de l'histoire, les zones de contact de lou avec le phénomène d'absence de palatalisation de Ū devant nasale seraient l'Amiénois et le Beauvaisis, qui pourraient être retenus comme patrie de notre Chrétien.

### 7.2. baïf "déconcerté, rêveur, en attente, désireux"

C'est Gilles Roques, dans son compte rendu de l'édition Holden (*RLiR* 52 [1988], 550), qui a attiré l'attention sur le mot régional *baïf* < BATĪVU, qui ne se lit que sous la plume du copiste de C. Alors qu'il s'est perdu dans son rêve éveillé de la chasse au cerf, le roi Guillaume en vient à exciter à haute voix l'un de ses chiens, ce qui provoque l'hilarité de l'assemblée, qui fait ce commentaire:

Les formes qui s'observent sous la plume des deux copistes (*leu* pour le scribe picard de P et *lou* pour celui oriental de C) recoupent parfaitement ce que nous savons au sujet de leur distribution dans l'espace.

Cist marcheans est fol naïs. Esgardez com il est *bahis*!

2570

"Ce marchand est fou de naissance. Voyez comme il a l'air stupide!" La rime semble bien mettre en présence deux adjectifs avec suffixation en -īvus, alors que le copiste de P doit avoir substitué un participe en -ītus en transcrivant *com est esbahis* 2596, ce qui paraît peu conforme aux habitudes de notre auteur, qui n'a pas tendance à réduire -z à -s (voir cidessus 6.2).

Toutes les attestations de *baïf* (Gdf 1, 552b; TL 1, 796-97; AND 60 a =  $AND^2$  279 a) <sup>48</sup> proviennent de textes de l'Ouest, et c'est en tant que composante occidentale que le terme enrichit la *scripta* de textes produits dans d'autres régions. En voici la liste des occurrences classées dans l'ordre chronologique:

Benedeit, Voyage de saint Brandan (anglo-normand, déb. du XIIe s.), v. 615 éd. Short:

Uit meis enters estreit *baïs* ainz que puisset entrer païs.

L'oiseau dit à Brandan "qu'il devrait attendre huit mois entiers avant de pouvoir entrer dans un pays."

Vie de sainte Euphrosyne (Normandie, vers le milieu du XIIe s.) 49, v. 158 éd. Hill, dans RR 10 (1919), 191-232, ms. O wallon (cf. Roques 1982b, 30):

Se filh volt marïer, tant kë il eret vis. Por celui at Panuze de sa filhe requis Et Panuzes astoit de ce ver lui *bahis*.

Un comte "voulut de son vivant marier son fils. Pour lui il a demandé la main de sa fille à Panuze, qui se montra surpris par sa requête."

Roman de Thèbes (Poitou, vers 1155), cf. Roques 2003, 362-63; ms. C, v. 2998 éd. Raynaud de Lage [les deux derniers vers manquent à S, après 3032 éd. Mora-Lebrun = après 2732 éd. Constans]:

Nous laissons de côté l'occurrence de *Baudoin de Sebourc*, où c'est d'ailleurs *bahus* qui se présente à la rime avec *Bregibus*, et non *bahis*.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Au sein de l'Ouest, nous croyons pouvoir préciser la localisation de cette vie (Roques 1982b) en la rattachant à la Normandie à cause de la réduction de -iee à -ie (bagnie 87, baptizie 89). Quant à la datation vers 1200 généralement admise, nous proposons de la rajeunir en raison de la survivance d'une forme issue du plus-que-parfait latin (vire < VĪDĔRAT 679), qui ne saurait être postérieure au milieu du XII<sup>e</sup> s.; l'impression est confirmée par le respect de la déclinaison bicasuelle et par l'absence de -e analogique à la 1<sup>re</sup> pers. du sg. de l'indicatif présent. En outre, le recours aux alexandrins fait de cette vie de sainte en laisses monorimes une œuvre contemporaine du début du roman de Rou de Wace (Chronique ascendante des ducs de Normandie, commencée en 1160, et Deuxième partie), ainsi que du Pèlerinage de Charlemagne en laisses assonancées.

Se pourprenez avant les bois, ja y avra de vous tiex trois dont li arçon seront soutif, li cheval remeindront *baïf*.

"Si vous occupez les bois, il y aura vite trois d'entre vous qui videront les arçons, et leurs chevaux resteront égarés"; ms. S, v. 4807 éd. Mora-Lebrun [= 4486 éd. Constans], ms. C, v. 4710 éd. Raynaud de Lage:

Entre les rens point a belif, Florïant vit ester *baïf*.

"Entre les lignes (Garsie) attaque de biais et voit Floriant qui reste stupéfait"; ms. S, v. 4955 éd. Mora-Lebrun [= 4618 éd. Constans], les deux vers manquent à D et sont réécrits dans C 4853-54 (cri : esbaudi):

Le bacheler avront le brif, et nous serrons entre eux baïf.

"Les jeunes gens se seront distingués, et nous (les vieux) serons déconcertés parmi eux."

Roman d'Eneas (Normandie, vers 1160), v. 957 éd. Salverda de Grave:

Nos fumes tuit vers lui baïf et as parolles antantif.

"Nous fûmes tous étonnés devant lui et nous restâmes attentifs à ses paroles."

Benoît de Sainte-Maure, *Histoire des ducs de Normandie* (Touraine, vers 1170), v. 7493 éd. Fahlin:

N'i sunt estraier ne *baïf*; par sus les morz passent li vif.

"Il n'y a personne d'errant ni d'égaré; les vivants passent par-dessus les morts."

Hue de Rotelande, *Ipomedon* (anglo-normand, vers 1180), v. 7814 éd. Holden, où l'on retrouve exactement la rime de *Guillaume d'Angleterre*:

Tenuz i est a fous naïfs, mes il n'est pas pur ço baïs.

"Il y est tenu pour un fou de naissance, mais il n'est pas pour autant niais"; y. 10223:

De la parole esteit *baïs*, ke sa mere li dist jadis: cil ki cel anel conustreit, ben soüst sis freres serreit.

"Il fut surpris par les propos (de Cataneus), car sa mère lui avait dit autrefois qu'il pourrait bien savoir que celui qui reconnaîtrait cet anneau, serait son frère."

Hue de Rotelande, *Protheselaus* (anglo-normand, vers 1185), v. 1084 éd. Holden (cf. Roques 1994, 575):

Mult en est tristes e bahis.

"Il en est très triste et perplexe"; v. 1967:

Mathan n'ot pas estei bahis.

"Mathan n'avait pas attendu"; v. 6650:

Proteselaüs est pensis et de respondre < tot > baïs 50.

"Protheselaus est plongé dans ses pensées et très embarrassé pour répondre."

Thomas de Kent, *Roman de toute chevalerie* (anglo-normand, entre 1175-85), v. 402 éd. Foster:

Nectanabus en fust e dolenz e pensifs qui garde as planetes. A l'oure fust bahys.

"Nectanabus, qui observe les planètes, en fut tourmenté et inquiet. Il attendait la bonne heure."

Partonopeus de Blois (Blaisois, entre 1182-85), cf. Roques 1982a, 263-64; v. 8868 éd. Collet - Joris:

Li tornois est maltalentis, n'i a mestier vasaus *baïs*.

"Le combat est acharné, il n'est pas fait pour les rêveurs"; v. 9287:

Parthonopex n'est pas *baïs*, si n'est ne laniers ne restis.

"Partonopeu ne reste pas à attendre: il n'est ni paresseux, ni traînard"; v. 9824:

Parthonopex rest si pensis qu'il en devient fox et baïs.

"Partonopeu est si absorbé par ses pensées qu'il en devient pantois et hébété"; c'est la leçon vraisemblablement originelle, conservée par les mss. GLPV, alors que B offre tos enbahis (esbahis T).

Ambroise, Estoire de la guerre sainte (Normandie, entre 1192-96), v. 6670 éd. Paris:

Eth vos l'ost Deu tot pensive e si troblee e si *baïve*.

"Voici l'armée de Dieu tout inquiète et si troublée et si déconcertée."

Première continuation de Perceval: branche 3, Livre de Caradoc (Picardie avec une composante linguistique de l'Ouest, fin du XIIe s.), v. 3730 éd. Roach, t. I (version mixte, ms. T):

Tant ot esté a li baïs.

"Il avait été si désireux d'elle"; v. 4470:

Li rois Ris est a moi baïs.

"Le roi Ris recherche mon amour"; v. 7477:

Por qu'avez esté si *baïs* a eschiver vostre païs?

"Pourquoi avez-vous montré tant d'ardeur à quitter votre pays?"

Nous ne suivons pas ici l'éd. Holden, qui imprime *E de respondrë esbaïs*; le ms. A offre bien *baïs* dans un vers hypomètre, alors que B donne *abaÿs*.

Raoul de Houdenc<sup>51</sup>, *Vengeance Raguidel* (Beauvaisis, déb. du XIII<sup>e</sup> s.), cf. Roques 2003-04, 132; v. 37 éd. Roussineau (ms. M):

Veés que vostre chevalier vont tot baïf ça .x., ça .xx.

"Vous voyez que vos chevaliers vont tout désemparés par groupe de dix ou vingt"; la leçon de M tot baïf, qui viendrait s'ajouter aux nombreux traits de l'Ouest caractérisant la langue de l'auteur, n'est cependant pas assurée par la mesure du vers, le ms. A offrant esbahi.

André de Coutances, Évangile de Nicodème (Basse-Normandie, déb. du XIIIº s.), v. 629 éd. Paris - Bos:

Ne soion longuement *baïs*: feimes cerchier tot le païs.

"N'attendons pas longtemps: organisons une recherche dans tout le pays."

Histoire de l'abbaye de Fécamp (Basse-Normandie, déb. du XIIIe s.), v. 1360 éd. Långfors:

Il ne fu pensant ne *baïs* n'a folie n'a vanité.

(Le prêtre) "ne songeait ni n'aspirait à commettre un péché ou une faute"; v. 2999:

Et puis a dit o simple voiz a ceuz quil s'estont tot *baïs*: «Beneüré est cest païs...»

"Et puis (le pèlerin) a dit d'une voix douce à ceux qui se trouvent tout désemparés: «Bienheureux est ce pays...»"

Ovide moralisé (Bourgogne, 1316-28), livre XIV, v. 355 éd. de Boer, variante du ms. A:

L'on selt dire un mot veritable

Que feme a le cuer trop braidif

Qui d'ome d'estrange païs

Fait son acointe ne son dru.

"L'on a coutume de rappeler cette vérité: elle a le cœur bien étourdi la femme qui lie connaissance avec un homme d'un pays étranger et en fait son amant." Il n'est pas assuré que la leçon de A figurait dans l'original; si tel était le cas, il faudrait admettre que l'auteur de cette œuvre, originaire de la partie occidentale de la Bourgogne, se serait montré ouvert aux influences ligériennes.

Comme il paraît difficile d'admettre que le copiste oriental de C ait introduit l'adjectif *baïf* en raison de son caractère régional, celui-ci a bien des chances de remonter à l'original de *Guillaume d'Angleterre*. En ce qui concerne la *Première continuation de Perceval*, on aura observé que c'est

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Bien que la discussion reste ouverte, nous admettons l'attribution de ce roman, signé Raoul, à l'auteur de *Meraugis de Portlesguez*, car l'hypothèse paraît tout à fait plausible. Cependant, même si le romancier était originaire du Beauvaisis, il écrivait dans une langue qui se rattache nettement aux parlers de l'Ouest.

l'emploi baïf a "désireux de" qui se présente à trois reprises (comme dans une occurrence de l'Histoire de l'abbaye de Fécamp). On pourrait y voir une sorte d'adaptation française du régionalisme; il semble que ce soit également le cas pour le clerc de Troyes, qui dans la première moitié du XIVe s. rédigea deux versions d'un interminable roman sous le déguisement de Renart:

Clerc de Troyes, *Renart le Contrefait*, 2e rédaction (Champagne, 1328-42), v. 11527 éd. Raynaud - Lemaître:

Par le nom de Dieu fus *baÿs* D'avoir de Perse le païs.

"Pardieu, j'ai désiré posséder le pays de Perse"; v. 13730:

Or sont riche, atant le sçarés, Puis qu'ilz sont en vostre païs; A vo richesse sont *baÿs*.

"Maintenant ils sont riches, vous vous en rendrez bien compte, puisqu'ils sont dans votre pays; ils convoitent votre richesse"; v. 14950:

Car oncquez tel mestier ne fis, N'oncques mon coeur n'y fu baïs.

"Jamais, en effet, je n'ai exercé une telle activité, et jamais mon cœur n'y aspira"; v. 16461:

Certes, sire, ne vëons mye, Tant y ait homs esté *baÿs*, Qu'il ait cy environ païs Que soustenir vostre ost peüst.

"Assurément, seigneur, nous ne voyons pas, même en y mettant toute l'application, qu'il y ait alentour un pays capable de subvenir aux besoins de votre armée"; v. 17731:

... la roÿne ... | Lui manda ... Ne ja son corpz fust *baÿs* A entrer en cellui païs.

"La reine lui ordonna de ne jamais souhaiter entrer dans ce pays."

Si la densité des occurrences de *baÿs a* ou *de* (presque toujours à la rime avec *païs*) atteste bien le terme pour la langue de cet auteur, qui reste isolé aussi bien dans le temps que dans l'espace, elle ne suffit pas à ruiner le caractère régional des autres emplois du mot.

# 7.3. Monophtongaison de ei en e

Dans l'introduction à son édition, Wilmotte (1927, IX) avait attiré l'attention sur «l'étonnante bigarrure» de la langue de P; c'est ce que nous appelons aujourd'hui l'hétérogénéité de la *scripta*. Mais contrairement au philologue belge, affirmant que «ce copiste a eu sous les yeux un modèle

qui appartenait vraisemblablement au dialecte central», nous avons de bonnes raisons de penser que cet exemplaire devait provenir de l'Ouest.

Un indice nous est offert par une observation subtile de Foerster (1899, CLXII et 437, n. au v. 1232 = 1220 P). Alors que Gratienne s'invente un passé de pécheresse, qui lui imposerait trois années de continence, elle précise à Gleolaïs, le seigneur de Sutherland: Deus ans me sui ensi tenue | Et sui el troisime venue. Or le traducteur espagnol s'est trompé en comprenant ora so en el treseno: la confusion entre troisième et treizième se comprendrait mieux si l'exemplaire avait été normand et qu'il eût présenté l'absence de différenciation des diphtongues (voire la monophtongaison) dans les numéraux treisime et dous.

### 8. Géographie et sources de Guillaume d'Angleterre

Avant de faire la synthèse de tous les faits linguistiques mis en évidence dans cette étude, il nous paraît important d'envisager encore la géographie de la Grande-Bretagne offerte par notre roman.

Il est surprenant que le récit s'ouvre sur une scène qui se déroule à Bristol (v. 356), et non dans la capitale Londres. Foerster (1899, CLXXX) a ingénieusement proposé d'y voir une résidence d'été du couple royal, mais cette explication ne tient pas compte de la réutilisation de ce lieu comme port commercial dans la deuxième partie du roman (v. 2019, 2031, 2049).

Il est plus surprenant encore de constater qu'au moment où le couple royal s'apprête à quitter l'Angleterre, au lieu de choisir le chemin le plus court pour rejoindre la mer en descendant l'Avon, il entreprend de traverser l'Angleterre de part en part et n'atteint la mer que dans les environs de Yarmouth (*Gernemue* v. 1470) sur la côte orientale. Or, si Bristol est connu au Moyen Âge comme centre d'exportation de laine, Yarmouth est un port de pêche important d'où l'on exportait des harengs, comme l'atteste l'unique autre mention 52 de ce lieu dans une œuvre littéraire en ancien français, *Le Jeu de la Feuillée* (v. 931) d'un autre auteur picard, Adam de la Halle; il s'agit d'un dialogue entre Gillot le petit et le tavernier Rauelet (diminutif de Raoul):

<sup>52</sup> Il n'y a pas de confusion possible avec l'île de Gernerui (Wace, Brut 14188), qui doit correspondre à l'île de Guernesey (Un isle vers soleil culchant; | ço qui que d'iloc en avant | n'ad altre terrë u gent maine | entre Cornuaille e Bretaine). Quant à l'ille de Gernemue, où la fée Blanchemal a fabriqué une couverture, dans la Continuation de Perceval (v. 6508) de Gerbert de Montreuil, il pourrait s'agir de l'île de Wight, où se trouve un autre Yarmouth.

Hane, demandés Rauelet
s'il a chaiens nul rehaignet
k'il ait d'ersoir repus en mue.
Oie, un herenc de Gernemue.

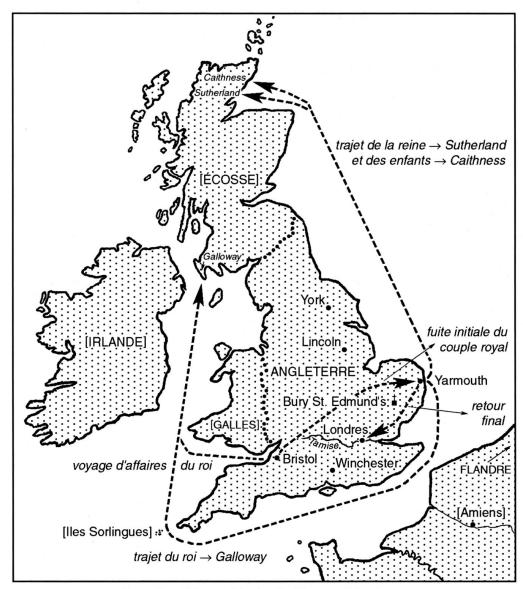
"Hane, demandez à Raoulet s'il n'y a pas ici quelque reste d'hier soir qu'il ait mis de côté. — Oui, un hareng de Yarmouth."

Il ne fait donc aucun doute: l'Angleterre qui se donne à lire dans notre roman à travers les ports de Bristol et Yarmouth, auxquels on peut ajouter les centres d'exportation de laine que furent Londres et Winchester (v. 3148), York et Lincoln (v. 3149), est avant tout un espace économique avec lequel les Normands et Picards établissaient tout naturellement des échanges commerciaux. L'Écosse, quant à elle, offre une image un peu plus floue, sans doute en raison de son éloignement, et n'est représentée qu'à travers trois régions: la presqu'île de Galloway (v. 987, 2243, 2399, 3305) et les lointains comtés limitrophes de Sutherland (Sorline v. 1038, [3089 C = 3117], 3133, 3144, 3239, fort judicieusement identifié par Holden 1986, 12853) et Caithness (v. 1330, 1883, 2917, 2985, 3103, 3240, 3276), qui fonctionnent comme lieux d'exil temporaires pour les membres de la famille royale dispersée. Même si certains points de rencontre s'établissent entre notre Galvaide et la Galvoie des romans bretons<sup>54</sup>, nous sommes à mille lieues de l'univers féérique des récits arthuriens: c'est d'ailleurs Roland (v. 1055) qui sert de modèle de bravoure, et non un chevalier de la Table Ronde.

Quant à l'objection formulée par Holden (1986, 127), à savoir que l'espace séparant Bristol de Yarmouth n'est occupé dans le roman que par une immense forêt traversée par Guillaume et son épouse «sans s'apercevoir, apparemment, des nombreuses villes qui normalement auraient dû se trouver sur leur route, parmi lesquelles Oxford et Cambridge», il convient de rappeler ici une observation pertinente, faite depuis longtemps par Curtius (1956, 301): «Au Moyen Âge, la description de la nature ne cherche pas du tout à reproduire la réalité». Lorsqu'un romancier a besoin d'un espace protecteur pour dissimuler la fuite de ses personnages, c'est tout naturellement à la forêt qu'il a recours, sans se préoccuper le moins du monde de savoir si l'espace romanesque correspond à la réalité topographique.

Oui a écarté à juste titre les îles Sorlingues.

Rien n'est moins sûr, en revanche, que la Catenouse, dont Enardus était le duc (Gerbert de Montreuil, Continuation de Perceval 10852) se confonde avec la région de Caithness, qui se retrouvera au XIVe s. dans le Perceforest en prose.



Carte 2 - Géographie de Guillaume d'Angleterre

Si l'on prend maintenant la peine de rapprocher la fuite initiale du couple royal avec la scène finale narrant le retour à Londres de la famille réunifiée, on ne manquera pas de s'étonner une fois de plus du fait que la petite troupe débarque à Yarmouth (pour revoir les lieux du drame qui a entraîné leur séparation) et termine à pied la marche sur la capitale. De toute évidence, le centre du pouvoir royal que constitue Londres est évacué au profit d'un autre centre, autour duquel la fuite initiale et le retour final décrivent un arc de cercle (voir carte 2 ci-dessus). Or, ce centre est

précisément l'abbaye de Saint-Edmond, où l'auteur prétend avoir trouvé sa source écrite au début de son récit (v. 15 et 46).

Il y a lieu de se demander si l'on a eu raison de n'y voir qu'un topos, où l'auteur tente d'accréditer son récit en le rattachant à une source tout à fait digne de foi (v. 13). Si la critique a bien perçu les rapports que notre roman entretient avec la légende de saint Eustache, elle a quelque peu oublié que le texte se présente d'abord comme *La vie saint Guillaume roy d'Angleterre* (rubrique du ms. C). Or ce Guillaume, héros d'un poème qui se veut hagiographique, ne peut être que le Conquérant 55, qui fut en relation avec l'abbaye de Saint-Edmond.

En effet, en 1065 les moines de Saint-Edmond élurent pour abbé un moine de Saint-Denis nommé Baudouin (originaire de Chartres, mort en 1097). Comme cet abbé possédait une connaissance de la médecine, il devint en quelque sorte le médecin du roi Guillaume, après la conquête de 1066; il fut également l'intermédiaire auprès du haut clergé, qui grâce à lui accepta les obligations de la féodalité normande. En signe de reconnaissance, le Conquérant fit reconstruire l'abbaye sur un plan beaucoup plus vaste (Schmitz 1938, col. 1399).

Il n'y a donc rien d'étonnant qu'en un lieu où l'on entretenait le culte de saint Edmond, roi d'Est-Anglie tué en 870 par les Vikings <sup>56</sup>, les chroniqueurs aient également gardé le souvenir des bienfaits de Guillaume le Conquérant (mort en 1087), qui a pu être assimilé à un saint en raison de son rôle protecteur. N'est-il pas significatif qu'après avoir entendu de la bouche de son chapelain le reproche de posséder des biens qui ne lui appartiennent pas (v. 96-103), le roi s'empresse de faire apporter son trésor et de distribuer ses richesses aux maisons dans le besoin, tant aux abbés et prieurs qu'aux abbesses et prieures (v. 177-186)?

La référence à la source écrite des *estoires d'Engleterre* (v. 11 et LĒGUĪ > *lui* v. 46), réelle ou fictive, ne peut se comprendre que si l'on connaît les liens historiques rappelés ci-dessus; quant à la source orale (*La matere si me conta* v. 3326) transmise par Roger le Cointe, elle doit renvoyer à une adaptation de la légende de saint Eustache. Ainsi s'explique l'appa-

Il paraît peu vraisemblable que le poème se rapporte à son fils, Guillaume II le Roux, roi d'Angleterre de 1087 à 1100.

Ouatre versions anglo-normandes nous sont parvenues de la Vie de saint Edmond, dont celle de Denis Piramus (deuxième moitié du XII° s.), rattachée à l'abbaye de Saint-Edmond. L'écart qui s'y lit entre le récit hagiographique du roimartyr et la réalité historique n'est pas sans évoquer la sanctification de Guillaume.

rente contradiction de la double autorité dont se réclame notre Chrétien: quelle que soit la véracité des propos du narrateur, il tente d'accréditer son récit à la fois comme roman [pseudo-]historique mettant en scène le Conquérant, qui aurait renoncé temporairement à sa couronne, et comme poème [pseudo-]hagiographique, dont le héros ne pouvait aller jusqu'au martyre.

Ainsi s'explique aussi, au niveau de l'espace romanesque, le déplacement du centre de gravité vers l'Angleterre orientale: les fils de l'action se nouent et se dénouent non sur le lieu du pouvoir royal à Londres, mais dans les environs du port de Yarmouth (dans le Norfolk), à quelque quatre-vingts kilomètres au Nord-Est de l'abbaye de Bury St. Edmund's (dans le Suffolk).

## 9. Essai de synthèse

Si l'une des sources invoquées par notre Chrétien trouve un ancrage dans l'Est de l'Angleterre, tout semble nous orienter vers l'aire normanno-picarde pour la localisation de l'original de Guillaume d'Angleterre et de l'exemplaire auquel remonte la branche P-E de sa tradition manuscrite. Cela ne surprend guère si l'on se souvient que notre poème hagiographique se présente comme un détournement de la légende de saint Eustache appliquée au personnage de Guillaume le Conquérant. Or la plupart des versions en vers (onze) ou en prose (plus d'une dizaine) de la Vie de saint Eustache proviennent précisément de l'aire anglonormande, normande et picarde 57: cette congruence parfaite ne saurait être fortuite.

### 9.1. L'auteur face aux autres Chrétien

En ce qui concerne l'identité de l'auteur, rappelons que le nom de Chrétien n'était pas rare au Moyen Âge et qu'il y a tout intérêt à ne pas confondre trois auteurs des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s. qui portent le même nom, mais se rattachent à trois régions linguistiques différentes.

Le plus célèbre reste le Chrétien de Champagne (actif entre 1160 et 1185), dont le surnom de Troyes ne signifie pas nécessairement qu'il était originaire de cette ville, mais qu'il s'y était du moins établi. Quant au surnom de *li Gois*, conservé dans *Philomena* (v. 734) et appliqué au jeune Chrétien, l'hypothèse la plus vraisemblable consiste à y voir une allusion

<sup>57</sup> Seule une fait exception: il s'agit de la version contenue dans le ms. de Paris, BnF, fr. 1374 (éd. par A. C. Ott, dans RF 32 [1913], 481-607), dont la localisation demande à être étudiée.

à son statut de juif converti: à la fois le nom de "chrétien" et le surnom de "goy" témoigneraient de la nouvelle communauté religieuse à laquelle il se rattachait et de l'ancienne qu'il venait de quitter 58.

Ensuite, dans les premières années du XIII<sup>e</sup> s., un Chrétien de Normandie est l'auteur d'une des traductions de l'Évangile de Nicodème. Infiniment plus humble que notre conteur qui place son nom en tête du prologue (v. 1) et au début de son récit (v. 18), ce traducteur nous fait cet aveu à la fin de son histoire (éd. Paris - Bos v. 2185-89):

Jo, Cristïen, l'ai translatee, de latin en romanz turnee, meis ne vol el comencement metre mun nun presentement, pur ço ke jo peccheor sui.

Bien que l'analyse linguistique de ce texte ait conduit Gaston Paris à le situer à l'Est de l'Île-de-France ou en Champagne, Foerster (1899, CLV, n. 1) n'a eu aucune peine à rectifier cette localisation erronée et jamais personne n'a été tenté de confondre ce traducteur normand avec le romancier champenois.

Reste l'auteur de Guillaume d'Angleterre, un Chrétien originaire selon toute vraisemblance de Picardie. En prenant bien soin d'écarter les picardismes du copiste de P, on peut considérer comme caractéristiques de la langue de notre Chrétien trois traits phonétiques: l'absence de palatalisation de  $\bar{U}$  devant nasale (ci-dessus 3) et la dépalatalisation de l et nmouillés (6.3 et 6.4), ainsi qu'un trait morphologique: la désinence -omes de 1<sup>re</sup> pers. du pl. (6.7); au niveau du vocabulaire, on peut retenir des termes comme garmos (4.2), biface (4.3), escriene (4.4), roissier (4.6) et peut-être jarron (5.2). Tous ces traits ne se trouvent réalisés ensemble qu'en Picardie. Si l'on ajoute la composante normande (lou 7.1 et baïf 7.2) et si l'on prend en considération la familiarité de notre auteur avec le commerce de la guède (4.1), c'est très vraisemblablement à l'Amiénois que nous pouvons rattacher le Guillaume d'Angleterre. Notre auteur a bien des chances d'être un Chrétien d'Amiens 59, qui viendrait ainsi se ranger aux côtés de Thibaut d'Amiens (qui composa une chanson à la Vierge), d'Eustache d'Amiens (l'auteur du fabliau du Boucher d'Abbeville), de Milon d'Amiens (qui écrivit le fabliau du *Prêtre et du chevalier*),

Les rédacteurs du *DEAF*, après avoir tenté de rapprocher le surnom du mot *goi* désignant une "sorte de serpe" (G 947, 50 et 1717), ont eu raison de se rallier (G 958, 19 et 1718) à l'opinion de Poirion (1994, XII).

Comme il a existé un Chrétien de Beauvais, maître en théologie, qui apparaît au v. 184 de *La Bataille des vices contre les vertus* (1263) de Rutebeuf.

de Richard de Fournival (né à Amiens en 1201 - † en 1259/60, connu surtout pour son *Bestiaire d'Amour*), de Jacques d'Amiens (le poète lyrique et l'adaptateur d'un *Art d'amour* et de *Remèdes d'amour* inspirés d'Ovide) et de Girard d'Amiens (auteur de deux romans: *Escanor* et *Méliacin*, et d'un poème épique: *Charlemagne*).

Sur le plan littéraire, le Guillaume d'Angleterre trouve naturellement sa place entre l'Eneas normand, avec lequel il partage le thème du supplice de Tantale (v. 903-914) 60, et L'Escoufle du romancier picard Jean Renart, où intervient aussi le motif de l'oiseau de proie ravissant une aumônière (v. 877-884). Mais la singularité de notre œuvre résulte de la curieuse entreprise littéraire d'un conteur qui fait vivre au roi Guillaume d'Angleterre en partie l'aventure de saint Eustache, tout en lui prêtant, pendant la période où il renonce au pouvoir, un comportement de marchand de guède, comme il pouvait en observer dans la haute bourgeoisie de la ville d'Amiens.

Que le souvenir du Conquérant soit demeuré vivant dans la région de la Somme n'étonne guère, si l'on sait d'une part que le duc de Normandie s'embarqua à Saint-Valery-sur-Somme pour la conquête de l'Angleterre en 1066, et d'autre part qu'un Gui, moine de Saint-Riquier et futur évêque d'Amiens († 1075), célébra l'exploit de Guillaume dans un poème latin, le *Carmen de Hastingae proelio*, dont il ne subsiste que les 850 premiers vers. L'idée de superposer la légende de saint Eustache à la vie du premier duc normand devenu roi d'Angleterre a donc pu germer très naturellement dans l'esprit d'un conteur amiénois désireux d'entretenir la mémoire du Conquérant.

Quant au commerce de la guède, ou *waide* sous sa forme picarde conservée par le copiste arrageois de P (v. 2244), que l'on cultivait dans la vallée moyenne de la Somme et dans celles de ses affluents (Selle, Noye, Avre et Ancre), il est étroitement lié à la cité d'Amiens. Les historiens (Carus-Wilson 1953, 89-105 et Desportes 1986, 64-66) font observer que la guède se vendait à proximité de l'église Saint-Martin-aux-Waides<sup>61</sup> et

<sup>60</sup> Au XIIIe s., le thème réapparaîtra dans le Roman de la Rose de Jean de Meung (éd. Langlois et Poirion 19282 = éd. Lecoy 19252 = éd. Strubel 19286), dans le roman provençal de Flamenca (v. 4030-38) vers 1275 et enfin, vers 1300, dans les Vœux du paon de Jacques de Longuyon (v. 760).

Ajoutons que le geste du roi coupant de son épée des pans de sa cotte pour protéger les nouveau-nés (v. 479-485 et 503-506), rapproché à juste titre par M<sup>me</sup> Ferlampin-Acher (2007, 17) du geste célèbre de saint Martin de Tours partageant son manteau avec un pauvre, a pu venir à l'esprit de notre auteur d'autant plus spontanément que, selon la légende, cet épisode s'est produit alors que Martin était jeune militaire à Amiens.

qu'elle s'exportait principalement vers la Flandre et vers l'Angleterre (réunies au v. 1964 de notre roman). Les marchands de guède ou waidiers s'étaient groupés en une association (ou hanse) pour défendre leurs intérêts sur le sol anglais: des accords avaient été passés avec des villes comme Londres, Bristol ou Norwich (en amont de Yarmouth), autorisant les marchands à entreposer leur matière colorante au lieu de devoir la vendre immédiatement. En 1295, lorsqu'Edouard Ier fit arrêter les marchands français trafiquant dans son royaume, la plupart étaient originaires d'Amiens: parmi eux figurait un Jean le Fruitier, qui démarchait les teinturiers du Norfolk à partir du port de Yarmouth. Ainsi se trouve confirmée la curieuse géographie d'une Angleterre essentiellement commerciale qui sert de cadre à notre roman.

#### 9.2. La datation de Guillaume d'Angleterre

Le problème de la datation de Guillaume d'Angleterre mérite d'être réexaminé 62 en toute indépendance par rapport au Cligès (vers 1176-77); la date d'environ 1170 retenue par le Complément bibliographique 2007 du DEAF ne fait que reproduire la vieille datation de 'vers 1172' proposée par Gröber (1902 a, 524). En fait, un vers qui n'a pas du tout retenu l'attention de la critique va nous fournir un terminus post quem plus récent. À Bristol, lorsque Guillaume transformé en marchand rencontre son neveu qui lui a succédé sur le trône royal, il lui demande quel serait son comportement si le roi revenait; le neveu répond qu'il lui rendrait sans hésitation la couronne et le royaume:

Car jou n'en sui fors que vicaires, Prevos u eskievins u maires. 2228

Dans sa modestie, le neveu aurait pu se contenter de se considérer comme le "remplaçant" ou le "représentant" (*vicaire* ou, sous une forme plus populaire, *voiier* < vĭcĀRIU) du roi; pourquoi ajouter qu'il en est aussi le prévôt, l'échevin ou le maire <sup>63</sup>? Ce dernier vers ne peut se comprendre que si l'on connaît l'organisation politique d'Amiens à la fin du XII<sup>c</sup> s. (Desportes 1986, 61-62). À partir de 1185, à la mort d'Elisabeth de

Il n'y a guère que M<sup>me</sup> Ferlampin-Acher (2007, 7, 27 et 37) qui ait remis cette datation en cause, pour la déplacer au début du XIII<sup>e</sup> s.; notre roman appartiendrait à la catégorie des 'romans gothiques'.

Observons que chez Chrétien de Troyes (comme d'ailleurs chez d'autres auteurs), seuls deux termes se trouvent habituellement associés (*prevost* et *voier* dans *Yvain* éd. Roques, v. 606; *maire* ou *maieur* et *eschevin* dans *Perceval* éd. Roach, v. 5908, 5934-35, 6059); une séparation est clairement établie entre les représentants du pouvoir royal et les autorités communales. Dans notre passage, c'est le cumul des quatre fonctions qui mérite d'être souligné.

Vermandois <sup>64</sup>, Amiens fut rattachée au domaine royal par Philippe Auguste. La commune d'Amiens était dirigée par un maire, assisté d'un collège d'échevins; quant au pouvoir royal, il était représenté par un voyer (bailli dont l'autorité s'exerçait au-delà des limites de l'ancien comté) et par un prévôt (dont le domaine d'action se réduisait à la ville et à sa banlieue) <sup>65</sup>. Une fois de plus notre Chrétien a projeté sur sa trame narrative censée se dérouler en Angleterre la réalité amiénoise qu'il connaissait bien: le terme *vicaire* a spontanément généré les trois autres, reliés entre eux par la conjonction *ou*, car le même homme ne saurait assumer les quatre fonctions en même temps.

Pour ce qui est du terminus ante quem, un premier terme nous est fourni par l'Enseignement des princes (deuxième tiers du XIIIe s.) de Robert de Blois, qui mentionne Guillaume d'Angleterre parmi les modèles à suivre 66. Mais un texte plus ancien mérite de retenir notre attention. Il s'agit du prologue en vers d'une chronique en prose de Philippe Auguste et de son fils Louis VIII, qui ne nous est pas parvenue. Édité par Paul Meyer (1877), ce texte de peu postérieur à 1226 (date de la mort de Louis VIII au château de Montpensier, signalée au v. 15) présente incontestablement des affinités avec le prologue de notre roman, comme on peut en juger à travers ce passage:

(...) mes, vaille que vaille,

Ausi com par ci le me taille,

M'en irai outre par la letre,

Sans riens oster et sans riens metre.

98

"Mais, tant bien que mal, en suivant le droit fil, je m'en tiendrai à la source, sans rien retrancher ni ajouter." La seule occurrence de l'expression ausi com par ci le me taille, empruntée aux tailleurs de pierres 67, ne

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Épouse de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui était morte sans lui avoir donné d'héritier.

La Charte de l'Établissement de la commune d'Amiens, confirmée à Péronne en 1209, associe bien les trois fonctions de *prevos, eskievins* et *maires* (Roger 1843, 95), comme au v. 2228 de *Guillaume d'Angleterre*.

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Un extrait de ce texte est donné en note dans l'éd. Wilmotte (1927, IV).

Observons que l'expression ausi com « par ci (ou mi) le me taille » (littéralement "à la «taille-moi [cette pierre] par ici [ou par le milieu] »"; Meyer 1877, 498 et 1879, 316; Paris 1889, 288-89; TL 10, 47), qui pourrait avoir été diffusée à partir d'une ville comme Tournai, dont la taille de la pierre était une spécialité, se rencontre sous la plume d'auteurs de Flandre et de Hainaut (Manessier, Continuation de Perceval v. 33978, 42400 de l'éd. Roach), d'Artois (Adam de la Halle, Jeu de la Feuillée v. 52), de Picardie (notre Chrétien; Mariage des filles au diable éd. Jubinal 1839, 289; Jean Le Fèvre de Ressons près de Compiègne, Respit de la Mort v. 2309), de l'Ouest (Raoul de Houdenc, Meraugis de Portlesguez v. 3578 de

suffirait pas à prouver un lien avec *Guillaume d'Angleterre*, mais la reprise du v. 2 (dans la version de C) et de la tournure *s'en aler (outre) par* "s'en tenir à" du v. 6 (*TL* 1, 294) semble bien attester une intertextualité avec le prologue de notre conte:

Crestïens se viaut antremestre,

Sans riens oster et sans riens mestre,

De conter un conte par rime

Ou consonant ou lionime,

Aussin com par ci lou me taillie,

Mais que par lou conte s'an aillie.

"Chrétien veut entreprendre de raconter une histoire en rimes suffisantes ou riches, sans rien retrancher ni ajouter, en suivant le droit fil, pourvu qu'il s'en tienne au conte." Il faut souligner au passage que le chroniqueur anonyme, qui travaille à la requête du seigneur de Flagy (v. 73-74, au Sud-Est de la forêt de Fontainebleau) et se réfère aux chroniques de Saint-Denis (v. 70), fait œuvre d'historien, précisément comme prétend le faire notre conteur en se réclamant des chroniques de Saint-Edmond.

La fourchette ainsi obtenue (1185-1226) demeure encore très large et permet de dater *Guillaume d'Angleterre* aussi bien de la fin du XII<sup>e</sup> s. que du début du XIII<sup>e</sup> s. Cependant, si l'on prend en considération l'allusion probable à la secte des Assassins, connue par l'intermédiaire des croisés (v. 962-63: *Cis est, je cuic, maistres de l'ordre* | *Des omecides, des murdriers*) <sup>68</sup>, et la mention d'Alep en Syrie (v. 2271: jusqu'a Halape) <sup>69</sup>, il serait tentant de rapprocher ces éléments de la troisième croisade (1189-92), à laquelle participa Philippe Auguste. Quant aux guerres auxquelles

l'éd. Szkilnik; Histoire de Guillaume le Maréchal, v. 16463), de l'Île-de-France (notre chroniqueur anonyme; Nicolas de Biard), de Champagne (Rutebeuf, Le Dit de Pouille v. 31; La Disputaison du croisé et du décroisé v. 217) et même de Lorraine (Claris et Laris v. 24654, 25329). L'expression, on le voit, est très largement attestée, et encore la liste n'est pas exhaustive. À partir du sens premier de "sans dévier de la ligne tracée", elle connaît un élargissement sémantique en "tout simplement", en passant par l'étape "comme s'il suffisait de dire «taille-moi [cette pierre] par ici»".

<sup>68</sup> Belletti (1991, 52) rappelle à juste titre que le marquis Conrad de Montferrat, après avoir délivré Tyr, dont il devint le souverain, accéda au trône de Jérusa-lem par son mariage avec Isabelle d'Anjou, mais il fut tué en 1192 par un membre de la secte des Assassins avant d'avoir pu se faire reconnaître roi. Cet événement tragique a dû rester gravé dans les mémoires à la fin du XIIe s.

<sup>69</sup> Il s'agit d'une référence aux échanges commerciaux avec l'Orient, et non d'une allusion au siège d'Alep en 1165, qui avait fait de nombreux prisonniers chrétiens, comme dans la branche IV (éd. Martin, v. 366) du Roman de Renart, datée de 1178 par Robert Bossuat.

se livrent les hauts barons (v. 2325-34 P = 2305-12 C), développement suggéré par la lutte des vents, il pourrait s'agir d'une allusion aux conflits de Philippe Auguste avec l'Angleterre pour s'emparer des possessions françaises des Plantagenêts; en particulier, la défaite subie par le roi de France à Courcelles près de Clermont en Beauvaisis (1198) s'est déroulée à proximité de l'aire de production de notre roman. C'est pourquoi nous serions enclin à dater *Guillaume d'Angleterre* des dernières années du XIIe s., avant la mort de Richard Cœur de Lion (1199).

Si cette datation est correcte, notre conte qui se veut mi-historique et mi-hagiographique <sup>70</sup>, composé par un Chrétien se montrant critique non pas tant envers la haute bourgeoisie marchande des waidiers d'Amiens à la fin du XIIe s. <sup>71</sup>, mais bien à l'égard des pelletiers et fourreurs <sup>72</sup>, pourrait par certains aspects préfigurer le nouveau roman réaliste qu'illustrera Jean Renart dans la première décennie du XIIIe s., particulièrement dans

Par cette double orientation, Guillaume d'Angleterre peut être rapproché de la troisième partie (v. 5093-6514) du roman d'Eracle de Gautier d'Arras. Après avoir rappelé la légende de l'invention de la Croix par sainte Hélène (mère de l'empereur Constantin), avec le concours de saint Cyriaque, l'auteur raconte l'histoire de l'empereur byzantin Héraclius (610-641), qui ramena à Jérusalem le morceau de la Croix dérobé par le roi de Perse Chosroès. Destiné à éclairer l'origine de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix (célébrée le 14 septembre), qui marquait à Provins le début de la foire d'automne, ce récit, entrepris vers 1176 à l'instigation du comte Thibaut V de Blois et de la comtesse Marie de Champagne, fut envoyé au comte de Hainaut Baudouin V vers 1181.

Incarnée par Guillaume lui-même, agissant au nom d'un riche bourgeois, qui n'estoit pas juëre as dés (v. 990) et qui, à la fin du roman, devient "son premier conseiller" (v. 3311). Tout cela est bien conforme au rôle joué par la haute bourgeoisie (des waidiers et des taverniers) d'Amiens, qui monopolisait le grand commerce.

Représentés par Foukier et Gosselin (Gonselin par fausse régression), pères adoptifs des jumeaux. Leur nom, par l'absence de palatalisation (FŬLC-HARI-U > Fouchier, habituellement sous la plume de C, et GAUZ-ELĪNU > Josselin), révèle d'authentiques Picards et leur titre de dan < DOMINU "maître" les rattache à la classe des maîtres artisans. C'est à cette catégorie sociale des couches inférieures de la bourgeoisie que notre Chrétien adresse ses critiques, en lui reprochant sa bassesse (v. 1371-79 et 1451-1506) et son incapacité à recevoir un don (v. 3173-3237). Il faut rappeler ici que l'auteur du Roman de Thèbes (v. 17: Ne parlerai de peletiers) partage le mépris de notre romancier à l'égard des pelletiers.

Ajoutons que si les surnoms de *Louvel* et *Marin* sont bien expliqués par les circonstances qui ont suivi leur naissance, le nom de *Rodenc*, l'écuyer de Louvel, révèle aussi une coloration picarde par l'absence d'ouverture de [ē] en [ã] (attestée par la rime FRĒNOS > frains : Rodains < HROD-ĬNG-US 1626); comme le nom ne se présente qu'au cas sujet dans le roman, il n'y a pas de trace de l'occlusive finale dans *Roden(c)s*, forme pour laquelle le copiste de P généralise la graphie analogique *Rodains*, alors que celui de C préfère *Rodeins*.

L'Escoufle (1200-02). En plus du motif de l'oiseau ravissant une aumônière et de l'occurrence de biface (ci-dessus 4.3), l'histoire de la séparation de Guillaume et de Gratienne dans Guillaume d'Angleterre (abrégé en GA) présente des similitudes avec celle de la séparation de Guillaume et d'Aélis dans L'Escoufle (abrégé en E), sans oublier la fuite par la fenêtre aussi bien à Bristol (GA 352-53) qu'à Rome (E 3884-3967). Dans les deux textes, en outre, on relève une référence à Roland (GA 1055: Onques miudres ne fu Rollans et E 1284: onques Rollans en bataille | de Renchevax tant n'en ocist) et l'évocation d'un destrier de Castille (GA 2153: Sor .I. grant destrier de Castele et E 1108: Et sist el destrier de Chastele), ainsi que la mention de Saint-Gilles-du-Gard (comme lieu de pèlerinage dans GA 2016, 2105, comme lieu de résidence d'un comte dans E 5828, etc.).

D'autre part, à travers certains aspects, notre conte pourrait préfigurer l'autre roman conservé dans le même manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, 6565: Guillaume de Palerne (début du XIIIe s., abrégé en GP) 73, qu'un auteur picard a dédié à la comtesse Yolande de Hainaut (fille de Baudouin IV née vers 1131, morte à la fin du premier quart du XIII<sup>e</sup> s.), comme Jean Renart a envoyé son Escoufle à Baudouin VI avant son départ pour la quatrième croisade. Les éléments qui autorisent un rapprochement sont l'enlèvement d'un nourrisson par un loup (Louvel dans GA 774-803, Guillaume enlevé par un loup-garou dans GP 85-186), l'éducation par des parents adoptifs (les jumeaux chez des marchands dans GA 1328-1639, Guillaume chez un vacher et son épouse dans GP 187-385), la fuite dans la forêt (du couple royal Guillaume et Gratienne dans GA 356-444, des amants Guillaume et Mélior dans GP 3171-3410, tous les quatre se nourrissant de glands et de faînes), ainsi que la vision interprétée par un chapelain (triple vision du couple royal accompagnée d'une voix dans GA 72-209, songe de la reine Félise dans GP 4715-4873).

Même si la datation de ces trois œuvres picardes composées vers 1200 demeure encore imprécise (sauf pour *L'Escoufle*), les traits communs qui permettent de les rapprocher nous éloignent de l'univers féérique des romans bretons et les inscrivent dans le prolongement du moins arthurien des romans de Chrétien de Troyes: *Cligès*, dont la source revendiquée par l'auteur nous ramène en Picardie, puisqu'il s'agit d'un livre de la bibliothèque de la cathédrale Saint-Pierre à Beauvais (prologue, v. 20-21). Si cette source, comme on l'a supposé, était bien une *Historia Apollonii regis* 

Dans deux autres manuscrits perdus, Guillaume de Palerne suivait également L'Escoufle.

Tyri, l'hypothèse viendrait confirmer les analogies observées entre l'histoire d'Apollonius de Tyr et la vie de saint Eustache qui a servi de base à Guillaume d'Angleterre; de plus, l'Angleterre de Cligès (évoquée par les cités sur la Tamise de Londres, Windsor, Wallingford et Oxford, puis par les villes épiscopales de Winchester et Cantorbéry, enfin par les ports de Douvres, Shoreham et Southampton) est aussi réaliste que celle de Guillaume d'Angleterre, qui accentue cependant la dimension économique de l'espace romanesque. Ensuite, comme au début du Cligès à travers l'histoire d'Alexandre et de Soredamor, Jean Renart développe dans la première partie de L'Escoufle (v. 46-1763) l'histoire des parents du héros, le comte Richard de Montivilliers et la dame de Gênes, jusqu'à la naissance de Guillaume; en outre, il cite Apollonius de Tyr (v. 8058) et parsème son récit d'allusions à la légende de Tristan, qui sert de repoussoir au Cligès. Enfin, les liens entre Guillaume de Palerne et Cligès sont bien connus (une femme disputée entre un oncle et son neveu; Alexandrine, la suivante de Mélior, jouant le même rôle que la nourrice Thessala; le triomphe sur le duc de Saxe; le nom du cheval Morel, etc.).

On le voit, à défaut de parvenir à une chronologie précise, l'intertextualité entre les trois romans picards 74, composés par notre Chrétien (d'Amiens), par Jean Renart (du Soissonnais) et par un auteur anonyme également en relation avec la cour de Hainaut à Valenciennes, permet de les placer approximativement à un quart de siècle après la seule œuvre du romancier champenois qui se réclame d'une source picarde (Beauvais) et avec laquelle ils entretiennent des rapports à des titres divers.

# 9.3. La tradition manuscrite de Guillaume d'Angleterre

Pour terminer, nous envisageons encore la tradition manuscrite de notre texte. C'est vraisemblablement à partir d'un exemplaire normand que le scribe picard de P a transcrit une copie de *Guillaume d'Angleterre* dans la région d'Arras à la fin du XIIIe s. Rappelons que la partie la plus ancienne du manuscrit fr. 375 (fol. 35-346) a été exécutée par plusieurs mains et que le recueil est précédé de sommaires rimés par le trouvère Perrot de Nesle 75. Il est réconfortant de constater que *Guillaume d'An-*

Dont le héros se nomme chaque fois Guillaume.

Comme l'a bien montré Charles François (1963, 769-774), la participation de Jean Madot (ou peut-être Madoc), neveu d'Adam de la Halle, qui a achevé une copie du *Roman de Troie* le 2 février 1289 (n. st.), paraît peu probable: c'est plus vraisemblablement un scribe anonyme qui a reproduit le colophon de la copie Madot. Ce fait ne remet toutefois pas en question la date d'exécution du ms. fr. 375, qui peut être maintenue à la fin du XIIIe s.

gleterre figure en bonne compagnie parmi des œuvres qui proviennent pour la plupart de l'Ouest (Thèbes, Troie de Benoît de Sainte-Maure, Roman de Rou de Wace, Floire et Blanchefleur, La Châtelaine de Vergy) ou du Nord (les Congés de Jean Bodel, une généalogie des comtes de Boulogne, deux transcriptions du fabliau de La vieille Truande, Ille et Galeron de Gautier d'Arras, les Vers de la Mort de Robert le Clerc d'Arras). Seuls deux romans de Chrétien de Troyes (Cligès et Erec) ont été insérés à la suite dans ce recueil collectif, mais on observera qu'ils sont séparés de Guillaume d'Angleterre par le conte de Floire et Blanchefleur et par le roman de Blancandin; ce critère codicologique doit aussi être pris en considération pour refuser l'attribution de notre texte au maître champenois.

Quant au manuscrit de Cambridge, de contenu résolument pieux, il a été réalisé au début du XIVe s. dans le Sud-Est de la Champagne (selon Foerster 1899, CLV) ou de façon moins précise dans l'Est de la France (selon Holden 1988, 12) par un copiste extérieur à la zone de production présumée de Guillaume d'Angleterre. Ce fait a pesé lourdement dans l'interprétation des traits linguistiques en vue de l'attribution de l'œuvre. Si notre analyse est exacte, le copiste de C s'est montré plus respectueux sur le plan du vocabulaire (bahis contre esbahis 7.2, jarron contre baston 5.2, foires contre festes 5.1, Bïere contre riviere 5.4), alors qu'il n'a pas hésité à intervenir sur des formes dont il ne partageait pas les particularités phonétiques (altération de pume en plume 3, substitution de le non à tesmon 6.4, qui appauvrit la rime).

Tout l'art de l'édition critique d'une œuvre médiévale consiste à retrouver la cohérence qui a présidé à la composition d'un original le plus souvent perdu, et non à reproduire sans discernement le témoignage d'un copiste, sous prétexte que le manuscrit de sa transcription, même défectueuse, présente l'avantage de nous être parvenu. Dans le cas de *Guillaume d'Angleterre*, le travail critique reste à faire; mais désormais cette entreprise éditoriale devrait pouvoir être envisagée indépendamment du pseudo-problème de l'attribution à Chrétien de Troyes 76.

Université de Lausanne

François ZUFFEREY

Une fois encore nous avons pu bénéficier des remarques critiques de M<sup>me</sup> May Plouzeau et de M. Gilles Roques; que tous deux trouvent ici l'expression de notre gratitude pour leur lecture attentive. Il va de soi que nous restons seul responsable de nos hypothèses et des imperfections de notre essai.

#### Références bibliographiques

- Belletti, Gian Carlo (trad.), 1991. Chrétien [de Troyes]. Guglielmo d'Inghilterra, Parma, Pratiche Editrice.
- Berger, Roger, 1963. Le nécrologe de la confrérie des jongleurs et des bourgeois d'Arras, Arras.
- Berthelot, Anne (éd.), 1994. *Guillaume d'Angleterre*, in: Daniel Poirion (dir.), 953-1036 (texte et traduction), 1410-1451 (présentation, notes et variantes).
- Carus-Wilson, Eleanora Mary, 1953. «La guède française en Angleterre: un grand commerce du Moyen Âge», Revue du Nord 35, 89-105.
- Curtius, Ernst Robert, 1956. La littérature européenne et le Moyen-Âge latin, trad. de l'allemand par Jean Bréjoux, Paris, PUF; original: Europäische Literatur und lateinisches Mittelalter, Bern, Francke, 1948; 1993<sup>11</sup>.
- Desportes, Pierre, 1986. *Une grande commune*, in: Ronald Hubscher (dir.), *Histoire d'Amiens*, Toulouse, Privat (Pays et villes de France), 61-80.
- Dottin, Georges, 1918. La langue gauloise, Paris, Klincksieck.
- Eskénazi, André (trad.), 2002. *Gautier d'Arras. Éracle*, Paris, Champion (Traductions des Classiques du Moyen Âge, 54).
- Ferlampin-Acher, Christine (éd.), 2007. Chrétien de Troyes (?). Guillaume d'Angleterre, Paris, Champion (Champion Classiques, série «Moyen Âge», 22).
- Foerster, Wendelin (éd.), 1899. Der Karrenritter (Lancelot) und das Wilhelmsleben (Guillaume d'Angleterre), in: Christian von Troyes. Sämtliche erhaltene Werke, t. IV, Halle, Niemeyer, CLIII-CLXXXI (Einleitung), 253-360 (Kritischer Text mit Variantenapparat), 426-460 (Anmerkungen), 465-466 (Kollation von P), 472 (Berichtigungen und Zusätze zu der Einleitung), 475 (Berichtigungen und Zusätze zu den Anmerkungen).
- Foerster, Wendelin (éd.), 1911. Wilhelm von England (Guillaume d'Angleterre), ein Abenteuerroman von Kristian von Troyes, Halle, Niemeyer (Romanische Bibliothek, XX).
- Fouché, Pierre, 1967<sup>2</sup>. Le verbe français. Étude morphologique, Paris, Klincksieck.
- François, Charles, 1963. «Perrot de Neele, Jehan Madot et le ms. B. N. fr. 375», *RBPH* 41, 761-779.
- Gossen, Carl Theodor, 1967. Französische Skriptastudien. Untersuchungen zu den nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters, Wien, Böhlaus (Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse. Sitzungsberichte, 253. Band).
- Gossen, Charles Théodore, 1976<sup>2</sup>. *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck. [Manuel cité Gossen, avec indication du paragraphe.]
- Gröber, Gustav, 1902 a. Französische Litteratur, in: Grundriss der romanischen Philologie, t. II/1, Strassburg, Karl J. Trübner, 433-1250.
- Gröber, Gustav, 1902 b. «Ein Marienmirakel», in: Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Foerster, zum 26. Oktober 1901, Halle, Niemeyer, 421-442.

- Herbillon, Jules, 1986. Les noms des communes de Wallonie, s. l., Crédit communal de Belgique.
- Holden, Anthony John, 1986. «La géographie de *Guillaume d'Angleterre*», R 107, 124-129.
- Holden, Anthony John (éd.), 1988. *Chrétien. Guillaume d'Angleterre*, Genève, Droz (Textes littéraires français, 360).
- Hubschmied, Johannes Ulrich, 1939. «Romanisch -inco, -anco», in: Mélanges A. Duraffour. Hommage offert par ses amis et élèves, 4 juin 1939, Paris-Zürich-Leipzig, Droz-Niehans, 211-270.
- Ilvonen, Eero, 1914. Parodies de thèmes pieux dans la poésie française du Moyen Âge, Helsingfors.
- Jubinal, Achille (éd.), 1839. Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, t. I, Paris, Pannier.
- Klüppelholz, Heinz (trad.), 1987. *Chrestien. Guillaume d'Angleterre*, München, Fink (Klassische Texte des romanischen Mittelalters in zweisprachigen Ausgaben, 24).
- Knust, Hermann (éd.), 1878. Dos obras didácticas y dos leyendas sacadas de manuscritos de la Biblioteca del Escurial, Madrid, Sociedad de bibliófilos españoles, t. 17, 171-247.
- Kuttner, Max, 1932. «Was bedeutet Guillaume d'Angleterre, v. 637: N'i a ne borre ne garmos?», ZfSL 55, 219-221.
- Lefèvre, Sylvie, 1994. Répertoire, in: Daniel Poirion (dir.), 1459-1512.
- Merlier, Virginia (éd.), 1972. Édition préliminaire du "Roman de Guillaume d'Angleterre" attribué à Chrétien de Troyes, thèse de l'University of Pennsylvania, Ann Arbor, University Microfilms International. Cf. Diss. Abstr. 33 (1972-73), 6922 a.
- Meyer, Paul, 1877. «Prologue en vers français d'une histoire perdue de Philippe-Auguste», R 6, 494-498 et 637 (errata).
- Meyer, Paul, 1879. «Les manuscrits français de Cambridge», R 8, 305-342, en part. 315-320 (Crestien, Vie de saint Guillaume, roi d'Angleterre).
- Michel, Francisque (éd.), 1840. *Chroniques anglo-normandes*, t. III, Rouen, Edouard Frère, 39-172: Du Roi Guillaume d'Angleterre.
- Möhren, Frankwalt, 1980. Le renforcement affectif de la négation par l'expression d'une valeur minimale en ancien français, Tübingen, Niemeyer (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 175). Remplace la vieille étude partielle de Gustav Dreyling, Die Ausdrucksweise der übertriebenen Verkleinerung im altfranzösischen Karlsepos, Marburg, Elwert (Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie, 82), 1888, ainsi que les pages consacrées aux négations pittoresques par Philippe Ménard, dans Le rire et le sourire dans le roman courtois en France au Moyen Âge, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, 105), 1969, 586-588.
- de Montaiglon, Anatole/Raynaud, Gaston, 1877. Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles, t. II, Paris, Librairie des Bibliophiles.

- Morlet, Marie-Thérèse, 1967. Étude d'anthroponymie picarde: les noms de personne en Haute Picardie aux XIIIe, XIVe, XVe siècles, thèse de Dijon, Paris, Presses du Palais Royal.
- Morlet, Marie-Thérèse, 1991. Dictionnaire étymologique des noms de famille, Paris, Perrin.
- Paris, Gaston, 1889. «Par ci le me taille», R 18, 288-289; repris dans Mélanges linguistiques, Paris, 1909, 593-594.
- de Poerck, Guy, 1952. «Contribution à l'histoire de la racine \*biff-», in: Mélanges de linguistique et de littérature romanes offerts à Mario Roques, t. IV, Paris, 187-213.
- Poirion, Daniel (dir.), 1994. *Chrétien de Troyes. Œuvres complètes*, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade, 408), IX-XLIII (introduction).
- Pope, Mildred K., 1952<sup>2</sup>. From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman, Manchester, University Press.
- Remacle, Louis, 1948. Le problème de l'ancien wallon, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres.
- Roger, Paul-André, 1843. Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois, t. II, Amiens, Duval et Herment.
- Roques, Gilles, 1982a. «Les régionalismes dans Partonopeus de Blois», in: Mélanges de linguistique, de littérature et de philologie médiévales offerts à J. R. Smeets, Leyde, 259-269.
- Roques, Gilles, 1982b. «Pour la localisation de la Vie de sainte Euphrosyne», RLiR 46, 29-33.
- Roques, Gilles, 1994. Compte rendu de l'éd. Holden du *Protheselaus* de Hue de Rotelande (Londres 1991 et 1993), *RLiR* 58, 572-576.
- Roques, Gilles, 2003. «Le vocabulaire des versions picardes du Roman de Thèbes», *Bien dire et bien aprandre* 21, 359-371.
- Roques, Gilles, 2003-04. Compte rendu de l'éd. Roussineau de *La Vengeance Raguidel* de Raoul de Houdenc (Genève 2004), *Revue critique de philologie romane* 4/5, 123-136.
- Schmitz, Philibert, 1938. Article «Bury (Saint-Edmond)», in: Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, t. X, Paris, Librairie Letouzey et Ané, col. 1398-1403.
- Stein, Henri, 1954. Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne, revu et publié par Jean Hubert, Paris, Imprimerie Nationale.
- Trotin, Jean (trad.), 1974. Chrétien de Troyes. Guillaume d'Angleterre, Paris, Champion (Les Classiques français du Moyen Âge: Traductions, XVIII).
- Tuaillon, Gaston, 1968. «Aspects géographiques de la palatalisation  $u > \ddot{u}$ , en galloroman et notamment en francoprovençal», RLiR 32, 100-125.
- Vincent, Auguste, 1937. Toponymie de la France, Bruxelles, Librairie Générale.
- von Wartburg, Walther, 1967. La fragmentation linguistique de la Romania, Paris, Klincksieck.
- Wilmotte, Maurice (éd.), 1927. *Chrétien de Troyes. Guillaume d'Angleterre, roman du XIIe siècle*, Paris, Champion (Classiques français du Moyen Âge, 55).